

# Prospective Jeunesse

Drogues  
Santé  
Prévention

# 58

Périodique trimestriel

## Le marché des drogues sur Internet ou le requiem de la prohibition

Témoignages sur les « research chemicals » sur Erowid.org

**Sylvia Thyssen**

Comment réduire les risques liés aux usages d'Internet

**Paul de Theux**

Achat, vente et consommation de « legal highs » :  
la parole aux usagers

# ÉDITORIAL

## Mieux vaut prévenir qu'interdire

« Sniffer de l'engrais sera bientôt illégal en Belgique », titrait le quotidien *Le Soir* en avril 2010<sup>1</sup>. L'engrais en question, la méphédronne, est un stimulant de la famille des cathinones (l'un des ingrédients psychoactifs présents dans le khat). À l'époque, cette substance, que de nombreux sites web commercialisaient effectivement en tant qu'engrais pour les plantes et jamais pour une consommation humaine, venait de faire la une des tabloïds anglais qui lui attribuaient des dizaines de décès<sup>2</sup>. Suivant l'exemple d'Outre-Manche, la Belgique a donc également décrété son interdiction en dépit de son très faible niveau de consommation sur le territoire. « *Il nous revient d'anticiper l'essor potentiel de cette mode* », justifiait alors le ministère de la Santé. À l'heure actuelle, parler de mode semble encore très exagéré. Cela étant dit, tout comme Internet a transformé la façon dont la musique ou les vidéos se consomment, le réseau Internet est devenu le vecteur de nouveaux modes de consommation de produit psychotropes. Désormais, plus besoin de chercher le dealer dans la rue ou dans l'ombre du dance-floor, il vous suffit de surfer sur la toile et de commander la molécule à votre goût, la méphédronne ne constituant qu'une molécule parmi un grand nombre d'autres substances de synthèse rencontrées sur ce marché<sup>3</sup>. Autre avantage de taille : en faisant vos emplettes sur le web, vous restez dans la légalité puisque les molécules en question sont des « legal highs », autrement dit, des alternatives légales aux produits stupéfiants tels que les amphétamines, le MDMA, le LSD, etc. Leur composition chimique est analogue mais ne tombe pas sous le coup de la loi. Aux dires des observateurs et compte tenu du nombre croissant de saisies effectuées par les douanes, bien qu'encore limité et localisé, le phénomène est en pleine expansion. Mais ce qui inquiète le plus les autorités sanitaires, ce n'est pas tant la croissance de ce marché que la difficulté, voire l'impossibilité à le contrôler. « *Les tentatives visant à identifier et à apporter des réponses adéquates aux nouvelles substances psychoactives luttent pour suivre le rythme d'un marché complexe, innovant et en évolution rapide, à la recherche de nouveaux produits et de nouvelles stratégies de commercialisation* », s'inquiète effectivement l'OEDT dans son dernier rapport annuel. Comme ce fût le cas avec la méphédronne, dès qu'une substance est interdite, de nouvelles molécules analogues sont mises sur le marché. Autant dire qu'en ce domaine, les mécanismes de prohibition font montre d'une totale inefficacité.

Fort de ce constat, nous avons construit le dossier thématique du présent numéro en tentant de donner à réfléchir sur la définition d'une stratégie de prévention axée, non pas sur la prohibition ou la dissuasion, mais sur la responsabilisation des consommateurs ou futurs consommateurs de « legal highs ». C'est dans cette optique que nous avons choisi de donner la parole à des usagers afin d'illustrer certaines motivations d'usage et de publier un texte de l'une des responsables d'Erowid, un site Internet spécialisé dans le partage de témoignages et de connaissances sur les psychotropes. Nous avons également jugé utile d'élargir le propos avec plusieurs contributions traitant à la fois de la place prise par internet dans la vie des jeunes et des moyens à investir pour prévenir ou réduire les risques liés aux usages d'Internet. Au final, point de baguette ou de formule magiques mais la certitude qu'en ce domaine comme dans d'autres, le renforcement de l'autonomie et l'éveil critique des jeunes constituent le socle indispensable à tout programme de prévention ou de réduction des risques.

**Julien Nève**, rédacteur en chef  
julien.neve@prospective-jeunesse.be

## Le marché des drogues sur Internet ou le requiem de la prohibition

Éditorial Julien Nève	1
Le marché des « legal highs » sur Internet : le requiem de la prohibition ? Julien Nève	2
Achat, vente et consommation de « legal highs » : la parole aux usagers	10
Témoignages sur les « research chemicals » sur Erowid.org Sylvia Thyssen	16
Connaître et guider les ados à l'ère d'Internet Colette Barbier	22
Comment réduire les risques liés aux usages d'Internet ? Entretien avec Paul de Theux	28

1. Le Soir du 9 avril 2010.

2. À ce jour, en Grande-Bretagne, aucune analyse n'a encore démontré que la méphédronne était directement responsable de décès.

3. Au total, 42 nouvelles substances psychoactives ont été identifiées en Europe (dont 24 cathinones) entre 2009 et fin 2010.

# Le marché des « legal highs » sur Internet : le requiem de la prohibition ?

> Julien Nève

La nouveauté a souvent la panique comme corolaire. Cette équation est d'autant plus vraie dans le domaine des applications Internet dont certaines conséquences, relayées tambour battant par les médias provoquent régulièrement des poussées d'urticaire dans l'opinion publique et dans le chef des décideurs politiques, toujours prompts à échafauder la loi qui fera mouche. La vente en ligne de drogues de synthèse (« legal highs » ou « designer drugs ») est la nouvelle frayeur qui monte. Nous tenterons de voir en quoi ce nouveau marché met à mal la logique prohibitionniste. Une logique qui, sur le web, ne s'est d'ailleurs jamais montrée très convaincante.

## Les angoisses du net

À l'instar des irréversibles bouleversements socio-économiques consécutifs aux découvertes de l'imprimerie et du moteur à explosion, les mutations sociales liées à l'apparition d'Internet sont de celles qui comptent en ce qu'elles modifient de manière radicale et durable notre rapport au monde. Dans un contexte où l'industrie de la communication est devenue l'un des secteurs hégémoniques de la production, les êtres mondialisés que nous sommes, rivés quotidiennement à nos écrans, ont radicalement transformé leur façon de consommer. Serge Tisseron parle à juste titre de l'émergence d'une « nouvelle culture ».

Or, en faisant bouger les lignes de l'ancien ordre socio-économique, les deux caractéristiques essentielles de la web-culture, l'immédiateté et la libre accessibilité, bousculent les repères établis et déclenchent fréquemment des vagues

d'inquiétudes. Tandis que d'aucuns voient dans le téléchargement une forme de pillage à grande échelle des biens culturels, d'autres s'alarment de l'invasion des images pornographiques, des dangers de la cyberdépendance ou du cyberharcèlement. Chez certains penseurs de la catastrophe, Internet, en tant qu'instrument informationnel privilégié du déploiement stratégique de la mondialisation, n'est d'ailleurs qu'une vaste entreprise de globalisation de l'imaginaire collectif et, partant, la manifestation la plus saillante d'une « tragédie de la connaissance<sup>1</sup> » réduite à la pure et simple interactivité. Autant dire qu'avec Internet, le débat entre technophiles et technophobes est loin de s'épuiser.

## Le téléchargement illégal et le cyber-harcèlement ou comment jouer au chat et à la souris

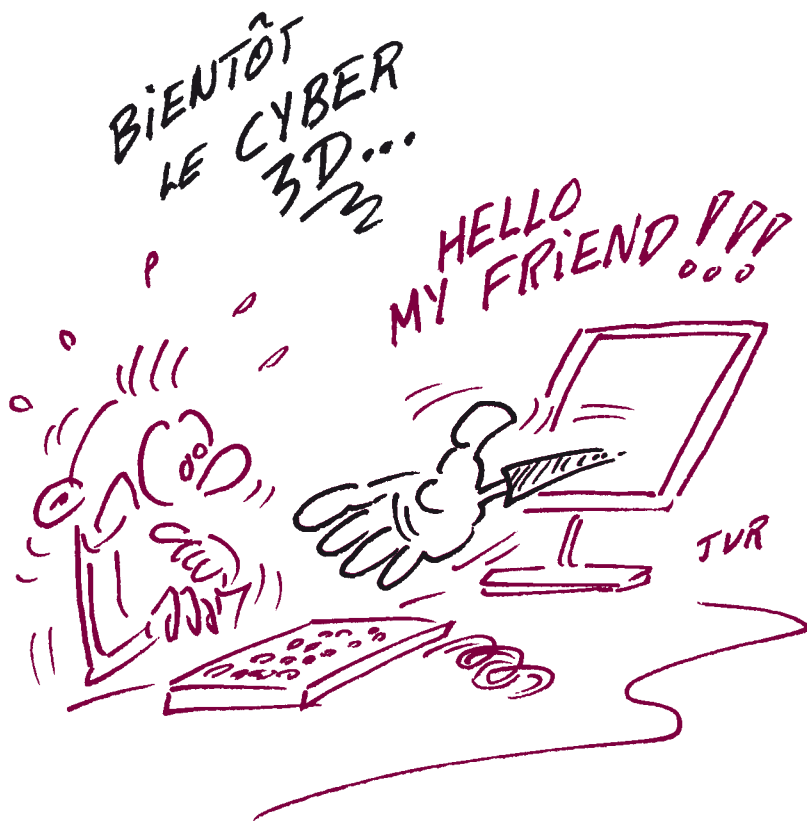
Dans l'idée de juguler ces phénomènes, de nombreux dispositifs de contrôle sont mis en place.

1. VIRILLO Paul, *La bombe informatique*, Paris, Galilée, 1998, p.121

Mais, en dépit des efforts déployés, force est de constater que ces dispositifs sont d'une efficacité toute relative. Pour ce qui est, par exemple, du téléchargement illégal, la France a récemment gonflé les muscles en adoptant la loi Hadopi<sup>2</sup> qui vise à mettre un terme aux partages de fichiers lorsque ces partages se font en infraction avec les droits d'auteur (téléchargement sur les réseaux peer-to-peer). Au final, à part caresser dans le sens du poil les industriels de la musique, apeurés à l'idée que leur modèle économique ne sombre définitivement dans l'oubli, cette loi s'est surtout révélée être une gigantesque usine à gaz dont le principal mérite est d'avoir une nouvelle fois démontré l'absolue inefficacité de toute mesure visant à contenir le piratage numérique. Des chercheurs ont ainsi établi qu'à peine 15% des internautes qui utilisaient les réseaux peer-to-peer avant l'adoption de la loi Hadopi ont définitivement cessé de le faire depuis. Qui plus est, « *parmi ces ex-téléchargeurs, seulement un tiers a renoncé à toute forme de piratage numérique, alors que les deux tiers restant se sont tournés vers des pratiques alternatives de piratage échappant à la loi Hadopi comme le streaming illégal ou le téléchargement sur des sites d'hébergements de fichiers* ». Et comble de l'absurde, leur étude montre que « *bien que le nombre d'internautes fréquentant les réseaux peer-to-peer ait diminué, le nombre de pirates numériques a légèrement augmenté depuis le vote de la loi Hadopi*. » Par ailleurs, vu que les « pirates numériques » sont également des acheteurs numériques (achat de musique ou de vidéo sur Internet), ces mêmes chercheurs estiment que « *couper la connexion Internet des utilisateurs de réseau peer-to-peer pourrait potentiellement réduire la taille du marché des contenus culturels numériques de 27%*<sup>3</sup> ». Le système de « riposte graduée » s'avère donc pour le moins contreproductif et il y a fort à parier qu'Hadopi ne fasse pas beaucoup d'émules en dehors de la France.

Dernièrement, ce fût au tour du cyber-harcèlement de cristalliser les angoisses du net, notamment en Allemagne où la plateforme iShareGossip est utilisée par les adolescents pour insulter ou dénigrer camarades de classe et

professeurs. Inspirée de la série télévisée *Gossip Girl* où une adolescente tient anonymement un blog sur les petits secrets de ceux qui l'entourent, le succès du site a suscité une vague d'indignation sans précédent. Et pour cause, se présentant comme une « communauté 100% anonyme et sans inscription pour « dauber » sur son école, son université ou son lieu de travail », le site invite ses visiteurs à « repousser les limites de la libre parole ! » Lesquelles limites ont été à ce point franchies (incitation à la délation, la violence ou la haine raciale) qu'un adolescent de 17 ans a été violemment agressé en tentant de défendre son amie, cible des ragots colportés sur le site. Face au tollé suscité par ce fait divers dans une opinion publique échaudée par les médias, le ministère fédéral de la Famille s'est empressé d'éditer une page de conseils en cas de cyber-harcèlement, et de décréter le blocage du site sur les principaux moteurs de recherche allemand. Des mesures sans grandes incidences puisque le site est toujours accessible via les versions étrangères de Google, qu'il est main-



2. « Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet ». Cette loi comporte deux volets : le volet de riposte graduée et le volet d'amélioration de l'offre légale. La récidive est punie de manière croissante et le législateur parle de « riposte graduée ». Cette loi a en outre créé une « Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet » (Hadopi).

3. DEJEAN Sylvain, PÉNARD Thierry et SUIRE Raphaël, *Une première évaluation des effets de la loi Hadopi sur les pratiques des Internautes français*, M@rsouin, CREM et Université de Rennes 1, mars 2010 <<http://www.marsouin.org>>.

tenu par une société enregistrée en Lettonie et hébergé par PRQ, un hébergeur militant qui défend une conception radicale de la liberté d'expression — rendu célèbre parce qu'il héberge notamment The Pirate Bay ou des serveurs de Wikileaks.

## Le choix complexe de la prévention

Ces deux exemples montrent bien qu'**en dépit de la mobilisation d'un arsenal législatif restrictif, voire répressif, contre l'usage de certaines technologies, les gouvernements sont impuissants à juguler les comportements des internautes.** Même s'ils ne racontent pas la même histoire, leurs scénarios sont peu ou prou similaires. De nouveaux comportements liés à l'usage d'Internet font leur apparition, les médias s'excitent, l'opinion publique s'émeut, prenant la pose, certains élus prônent des dispositions législatives irréalistes qui une fois mises en œuvre seront généralement contournées. Comme l'explique Paul de Theux dans le présent numéro, la plupart du temps, il s'agit de com-

portements qui préexistaient à Internet — la copie illégale et le harcèlement n'ont rien de nouveau — mais qui, grâce ou à cause de la toile, prennent une autre dimension. Or, plutôt que de tenter d'appréhender ces phénomènes sans dramatisation excessive, d'accompagner les transformations qu'ils induisent, de sensibiliser les internautes aux risques qui leur sont liés, les pouvoirs publics ont la fâcheuse tendance de crier avec les loups et, en définitive, se retrouvent à chaque fois coincés dans un jeu de chat et de la souris dont ils ne maîtrisent pas les règles. Avec Internet, l'expression « une guerre en retard » n'a jamais trouvé toile plus expressive.

Au lieu de réduire le partage numérique de fichiers à du vol organisé, pourquoi ne pas prendre acte de la redéfinition du modèle économique que ce mode de consommation dit pirate impose à l'industrie de la musique? D'autant que dans ce domaine, l'histoire récente montre que les changements technologiques (apparition de la radio, du 33 tours ou de la cassette) ont remis

**the crazy chemist needs human lab rats**

The Crazy Chemist concocted methedrone in his lab last year to mimic ecstasy and coke. This "legal high" was sold as "plant food" as a way of getting around the law. It was a nice little earner until it was found to bring on paranoia, overstimulation of the heart and nervous system and even fits, so the government banned it.

Back in his lab, Crazy Chemist came up with a new "legal" chemical, naptzyrone, which some say he sold as INDO-1, which was also found to bring on paranoia and fits, that's why the government banned it too. But WHO? I wasn't always what it seemed, as the sneaky devil has sneakily offloading old stock of banned substances and rebranding they were still legal.

The Chemists mashing up different chemicals and is fogging them under different names and as "Bath Salts" or "Pond Cleaners". Trouble is you don't know what's in them, whether they're really "legal" or safe, and you can't know how they are going to affect you. One thing is for sure, the work be worried while you're in A&E having heart palpitations.

**TALK TO FRANK OR TEXT YOUR QUESTIONS**

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est l'autorité compétente en matière de médicaments et de produits de santé en Belgique. Elle veille à la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé dans l'intérêt de la santé publique. M<sup>r</sup> Roy Vancauwenberghe, chef de division de l'Unité spéciale d'enquête a accepté de répondre à nos questions sur le phénomène des *legal highs*. Axé sur la criminalisation et la prohibition, son propos a comme principal mérite d'illustrer l'impuissance des autorités à réguler ce nouveau marché virtuel.

La prévention en matière de « designers drugs » selon le ministère de l'Intérieur britannique.

régulièrement en question l'organisation de l'industrie, provoquant l'entrée de nouveaux acteurs ou la modification des modèles d'affaires. En outre, alors que les majors du disque dénoncent une crise de la musique, le chiffre d'affaire global de la musique (en incluant les concerts) est en augmentation (4 % de 2007 à 2011).

On assiste donc moins à une crise de la musique qu'à une crise de l'industrie du disque. Une crise sur laquelle des systèmes comme Hadopi n'ont que peu de prises. Aussi, plutôt que de s'en tenir à une logique de prohibition, il serait plus judicieux d'investir dans des programmes d'éducation visant à ce que les consommateurs et surtout les futurs consommateurs de musique s'approprient les règles du nouveau régime de création musicale, en saisissent les implications socio-économiques et développent des attitudes, des comportements, autrement dit un mode de consommation, respectueux et responsable vis-à-vis des artistes tapis sous les clics des souris d'ordinateur. De même, plutôt que de miser, sans beaucoup de succès, sur le filtrage

du net pour venir à bout du cyber-harcèlement, pourquoi ne pas mettre davantage l'accent sur la prévention et l'éducation aux risques psychosociaux liés aux usages des nouvelles technologies ? C'est en tout cas la voie choisie par certains, tels ces élèves d'un lycée berlinois qui ont mis en place une action de sensibilisation, soutenue par le corps professoral, appelée « iHateGossip » (« je déteste les commérages ») contre le harcèlement moral sur internet.

Certes, ce sont des chemins d'action autrement plus complexes que la seule répression. À l'instar de ce qu'écrivait récemment Philippe Bastin a propos de la promotion à la santé, « *c'est un travail à long terme, sans résultat immédiat visible car il s'agit de travailler au développement personnel et citoyen c'est-à-dire au développement de la capacité à se situer et à faire des choix, pour soi et par rapport aux autres*<sup>4</sup> ». Comme nous le verrons dans les lignes qui suivent, le parallèle avec la promotion de la santé n'a rien de fortuit. En effet, **dans le baromètre des angoisses suscitées par Internet, les sites**

4. BASTIN Philippe, « Agir en prévention des assuétudes dans une perspective de promotion de la santé: le choix de la Communauté française », *Prospective Jeunesse Drogues – Santé – Prévention*, n°56, 2010.

## Ces dernières années, la vente de drogues de synthèse via Internet a explosé. Comment ce phénomène est-il appréhendé par les autorités compétentes ? \*

Tout d'abord, il faut avoir à l'esprit que les *legal highs* ou les « designer drugs », qu'importe le nom, ne datent pas d'hier. Le phénomène, qui existe depuis des années, a simplement été amplifié avec l'apparition d'Internet. Le problème concerne également les médicaments. En effet, ce ne sont pas seulement les cannabinoïdes ou les amphétamines qui sont chimiquement modifiés. Les chimistes font de même avec le Viagra, les substances amaigrissantes ou les anabolisants. Mais avec les amphétamines c'est la gloire assurée. Il y a des centaines de substances non réglementées sur le marché. La question est de savoir si les autorités

compétentes disposent d'un environnement juridique susceptible de contrer ce marché. Pour ce qui est des médicaments, les directives européennes forment la base de la législation. Dès lors que des chimistes fabriquent une substance dont la composition diffère légèrement par rapport à celle d'un médicament breveté (par exemple le Viagra), il doit être prouvé que cet analogue répond à la définition du médicament. Les tests se font en laboratoire ou sur base de la littérature existante. S'ils se révèlent concluants, l'AFMPS appliquera la loi sur les médicaments qui est le socle législatif sur base duquel la justice peut saisir la marchandise et poursuivre les producteurs.

## Sur quelle base la méphédrome a-t-elle été interdite ?

Avant que la méphédrome ne soit reprise

\* Propos recueillis par Julien Nève

## La méphédronne

En juin 2010, suivant l'exemple d'autres pays européens, la Ministre fédérale de la Santé a fait interdire la méphédronne, une nouvelle drogue de synthèse. La méphédronne fait partie de ces « *designer compounds* » ou « drogues de conception » dérivées de la cathinone, qui est l'un des principes psychoactifs du khat (une plante stimulante d'Afrique de l'Est) et qui est liée, par sa structure, à l'amphétamine. Ces dernières années, l'OEDT indique que des cathinones de synthèse ont été de plus en plus souvent notifiées par le système d'alerte précoce. À l'heure actuelle, quinze de ces substances sont surveillées et notamment la méphédronne, le méthylone, la méthédronne et le MDPV. L'OEDT fait à juste titre remarquer que « *l'exemple de la méphédronne a mis en lumière la pression considérable que les médias et le public pouvaient exercer sur les États membres, en les obligeant à réagir rapidement à une nouvelle menace potentielle.* » Et d'ajouter, sans ironie, que « *la rapidité avec laquelle les choses évoluent dans ce domaine est telle que certains magasins de vente en ligne avaient déjà fermé et étaient, parfois, déjà remplacés par des sites proposant des substances de remplacement* ».

de vente de drogues de synthèse sont en train de coiffer au poteau les pirates et autres cyber-harceleurs. Et en ce domaine, c'est peu dire que la prohibition relève du donquichottisme.

## Le marché des « legal highs »

Depuis quelques années les différentes instances de contrôle en charge de récolter les données relatives à la consommation de drogues s'alarment. Le marché des « legal highs », ces nouvelles drogues dérivées de produits pharmaceutiques existants mais destinées à un usage non thérapeutique, connaît un succès croissant. Comme l'explique l'OEDT qui lui consacre plusieurs chapitres de son dernier rapport annuel, « *l'expression legal highs (ou encore alternatives légales) englobe un large éventail de produits, allant des mélanges d'herbes à des drogues de synthèse ou designer drugs et à des party pills ou drogues récréatives, qui sont consommées de diverses manières (fumées, sniffées ou avalées)* ». Bien que le phénomène reste localisé et limité, certains observateurs ont effectivement pu constater

dans la liste des psychotropes établie par l'arrêté royal du 22 janvier 1998, la molécule ne pouvait pas être classifiée, car nous ne savons pas si oui ou non, cette substance avait une activité psychotrope. Il a fallu attendre des publications scientifiques et des preuves d'activité psychotrope dangereuse pour la santé publique. L'inscription sur la liste des psychotropes ne se fait que sur base de tels résultats et prend plusieurs mois.

### Comment des produits de ce type sont-ils mis sur le marché ?

Beaucoup de ces « designer drug » et autres analogues trouvent leur origine dans la recherche pour le développement de médicaments. En effet, pour obtenir le statut de médicament, les firmes pharmaceutiques testent des milliers de substances jusqu'à ce que soit prouvées

la non toxicité, la sécurité et l'efficacité clinique de l'une d'entre elles. Le reste des substances est laissé dans les tiroirs. Certaines, repérées par des criminels comme ayant des effets hallucinogènes ou stimulants, sont mises sur le marché illégal. Il suffit simplement au criminel qui veut se lancer dans la production, de commander la matière première en Chine et de la mettre en vente.

### Quelle est la nature de votre intervention ? Comment tenez-vous de contrer ce phénomène ?

Sans classification légale, il manque aux autorités les outils pour agir. L'AFMPS ne pourra agir que si ces substances sont classifiées en tant que substances spécialement réglementées. Cette année, la douane a saisi des milliers de doses de « designer drugs » et les autorités n'ont pas eu

l'apparition d'une curiosité plus marquée pour les stimulants de synthèse « légaux » chez les usagers du milieu festif, traditionnellement consommateurs d'ecstasy ou d'amphétamine. Leur diffusion profite de la montée du trafic de substances sur le réseau Internet depuis 2007 environ. S'il on en croit l'observatoire, vendus comme des parfums d'ambiance, des encens à base d'herbe ou des sels de bain, ces nouveaux composés de synthèse, qui ont comme particularité d'être encore presque tous licites, « ont pour but de contourner les mesures de contrôle des stupéfiants » et de ce fait, « constituent un défi pour les approches actuelles de surveillance et de contrôle des nouvelles substances psychoactives ». En outre, on ne dispose que de très peu d'informations sur leurs effets et leur toxicité.

Depuis sa création en 1997, le système européen d'alerte précoce (Early Warning System – EWS), chargé du repérage, de l'évaluation des risques et du contrôle des nouvelles drogues de synthèse, a identifié et notifié une centaine de substances à l'OEDT. Désormais, les instances de contrôle

d'autre choix que de les rendre. La Belgique pourrait prendre l'initiative d'élargir sa liste de psychotropes. Mais, étant donné qu'avec les « designer drugs », on entre dans le champ des conventions des Nations Unies, il y a de fortes chances que cet élargissement s'expose aux réticences de l'organisme international chargé du contrôle de ces substances.

### Quelles solutions préconisez-vous ?

À partir des quatre substances mères des amphétamines (cathinone, methcathinone, amphétamine et methamphétamine) réglementées, une centaine de molécules analogues ont déjà été découvertes qui ne sont soumises à aucune réglementation et accessibles sur Internet. Une des solutions pourrait consister à établir une législation qui se

## Une consommation en pleine expansion

Les données relatives à l'utilisation de 29 substances, y compris un certain nombre de « legal highs », ont été collectées dans le cadre d'une enquête en ligne réalisée à la fin de 2009 en collaboration avec le magazine britannique de dance music *Mixmag*. La méphédronne était la quatrième drogue la plus utilisée (après le cannabis, l'ecstasy et la cocaïne) et le « legal high » le plus consommé parmi les 2295 personnes interrogées. Environ un tiers (33,6 %) a déclaré en avoir consommé au cours du dernier mois, 37,3 % au cours de la dernière année et 41,7 % en avoir pris un jour. Le faible écart entre la prévalence au cours du dernier mois et au cours de la vie suggère un nouveau phénomène en expansion rapide. Ces résultats ne peuvent toutefois pas être considérés comme représentatifs de la population plus large des clubbers, en raison des limites méthodologiques des enquêtes en ligne ; ces dernières permettent néanmoins d'avoir rapidement accès à des populations spécifiques.

(OEDT, *Rapport annuel 2010, État du phénomène drogue en Europe*, p. 104.)

fonderait, non plus sur la spécificité des substances, mais sur l'analogie ou la similarité de leur structure. Ainsi, si la forme de base d'une substance est analogue à celle des amphétamines, sa production et sa mise sur le marché nécessiteraient une autorisation. Elles seraient réglementées. Évidemment, une telle réglementation en masse, même limitée aux amphétamines, serait difficile à faire accepter car elle va à l'encontre des méthodes de travail des NU. Réglementer par analogie va à l'encontre du principe de légalité. Réglementer les analogues uniquement en Belgique ne sert pas à grand chose, s'ils ne sont pas réglementés dans les pays limitrophes ? Une réglementation harmonisée est indispensable.



## La vente en ligne

En 2010, 170 boutiques en ligne ont été identifiées, dont 30 proposaient des « legal highs » et des champignons hallucinogènes, généralement avec un large choix de produits des deux groupes. Une récente étude a fait apparaître le paysage suivant : 38 magasins en ligne installés aux Pays-Bas, 20 au Royaume-Uni et 20 en Allemagne. La Pologne, la France et la Hongrie comptaient au moins cinq boutiques en ligne, tandis que des chiffres plus réduits étaient observés en République tchèque, en Espagne, au Portugal, en Slovaquie, en Italie et en Suède. Trente-huit magasins en ligne étaient basés aux États-Unis et 15 autres n'ont pas pu être localisés. À la différence des boutiques en ligne du Royaume-Uni, une grande partie de celles basées aux Pays-Bas est associée à des magasins spécialisés. Dans l'ensemble, 73 % des magasins en ligne utilisent l'anglais et 42 % ne proposent pas d'autre langue.

ne savent plus où donner de la tête. De fait, en 2009, ce ne sont pas moins de vingt-quatre nouvelles substances psychoactives de synthèse qui ont été formellement notifiées, soit le nombre le plus important enregistré en une seule année. Et les experts de l'OEDT de préciser que « cette hausse est essentiellement due à l'identification de neuf nouveaux cannabinoïdes synthétiques au cours de l'année écoulée. De même, en 2009, de nouvelles substances appartenant aux familles chimiques qui sont généralement à l'origine des nouvelles drogues psychoactives ont été découvertes : cinq phénéthylamines, deux tryptamines et quatre cathinones de synthèse ». En fait, sur l'ensemble des substances identifiées depuis 1997, six seulement étaient des plantes ou des substances d'origine végétale. Selon l'observatoire, il est plus que probable que les substances psychoactives de synthèse restent les nouvelles substances les plus fréquemment déclarées à l'avenir.

Depuis 2006, le système d'alerte précoce surveille également la commercialisation sur In-

### Les pays européens ne travaillent-ils pas de concert ?

En matière de « designer drugs », la concertation est initiée. L'encadrement se fait notamment via l'EMCDDA (The European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction) qui se trouve à Lisbonne. De nombreux pays tentent de réglementer le marché mais il n'y a pas de réel travail d'harmonisation entre les différents dispositifs nationaux en la matière. Ce qui, au final, pose de graves problèmes au niveau de la santé publique. Entre sa détection et la classification légale d'une substance, il peut s'écouler plusieurs années. Un laps de temps durant lequel on peut compter de nombreuses victimes. Des discussions sont en cours au niveau européen afin de porter remède à cette situation et occupera la présidence polonaise durant les six mois de présidence.

### Vos propos font montre d'un sentiment de grande impuissance.

En effet. Pour ce qui est des « legal highs », l'EMCDDA est bien doté d'un système d'alerte précoce (Reitox) mais, au vu du chemin parcouru par l'information avant qu'elle ne débouche sur des mesures de contrôle ou de pénalisation, il peut s'écouler beaucoup de temps. Les producteurs et vendeurs auront toujours une longueur d'avance. Entre le moment où la substance qu'il commercialise est repérée et le moment où elle intègre la liste des psychotropes, ils ont largement le temps de liquider leur vieux stock et de synthétiser des nouvelles molécules.

### Les autorités ont-elles une idée de l'ampleur prise par ce type de consommation ?

Non, je ne crois pas. À l'instar de ce qui

ternet des produits psychoactifs. Selon les sites et les substances, ils sont proposés comme substances chimiques utilisées dans la recherche (« Research Chemicals ») ou bien tout simplement tels quels, avec ou non des témoignages d'usagers vantant les mérites du produit. Outre le fait que ces produits font l'objet de stratégies commerciales agressives et sophistiquées, l'OEDT

**Les drogues de synthèse vendues sur Internet: c'est le requiem de la prohibition.**

précise qu'ils sont « parfois intentionnellement mal étiquetés, avec des ingrédients déclarés différents de leur composition réelle ». Mais ce qui semble le plus préoccuper les observateurs, c'est le caractère totalement inopérant des mesures d'interdictions prises par les autorités publiques. « Le marché des « legal highs » se caractérise par la vitesse à laquelle les fournisseurs contournent les contrôles des stupéfiants

en proposant de nouvelles alternatives », s'inquiète effectivement l'OEDT.

Comme le soulignait récemment l'addictologue William Lowenstein, « la guerre à la drogue et la prohibition sont déjà peu efficaces en ce qui

concerne les drogues « végétales » (cannabis, cocaïne, héroïne). Pour les drogues de synthèse qui ne

cessitent que des petits labos, et sont véhiculées par la toile, la solution répressive telle qu'elle existe aujourd'hui, sera moins que jamais une solution protectrice à elle seule. L'information, la réduction des risques et l'accès aux soins sont des voix beaucoup plus citoyennes et pragmatiques que cette nouvelle forme sur Internet du jeu du chat et de la souris... Les drogues de synthèse vendues sur Internet: c'est le requiem de la prohibition<sup>5</sup> »

5. <http://www.bonjour-docteur.com/actualite-sante-meph-fa-les-nouvelles-drogues-qui-inquietent-2706.asp?1=1&IdBloc=2>

se passe avec les médicaments falsifiés et contrefaits, on ne dispose que de très peu de données. Les seules données disponibles sont issues des accidents, des hospitalisations et des saisies effectuées par la police.

### **L'AFMPS dispose-t-elle d'un système de veille ou de contrôle des « legal highs » ?**

Dans ce contexte, l'AFMPS veille à la réglementation des substances spécialement réglementées, et en collaboration avec la police, la douane et la justice à la surveillance de celles-ci. Ce qui n'est pas réglementé, donc pas interdit, est a priori libre de circuler. En plus, certains produits sont mis sur le marché sous une fausse présentation, par exemple comme sels de bains, engrais pour les plantes, etc.

### **Peut-on imaginer que vous fassiez de la prévention en**

### **matière de « designer drugs » ?**

J'estime que ce type de prévention est de notre ressort. Récemment, l'AFMPS a réalisé une campagne relative aux risques potentiels liés à l'achat des médicaments par Internet et visant à rendre les gens prudents. Mais, si l'AFMPS devait sensibiliser le public aux risques liés à l'achat et à la consommation des « designer drugs », l'approche devrait être complètement différente. Alors que pour les médicaments, l'AFMPS oriente les gens vers un marché légal, les « designer drugs » ne sont que dans le circuit illégal. Des discussions ont été entamées au niveau européen afin de trouver une solution pratique à ce problème. Ce thème fera partie d'une des préoccupations majeures de la présidence polonaise qui débutera le premier juillet 2011 pour se terminer le 31 décembre 2011.

# Achat, vente et consommation de « legal highs » : la parole aux usagers

Ces dernières années, grâce à Internet, le marché des « legal highs » a connu un essor sans précédent. Désormais, en un clic, des centaines de produits psycho-actifs peuvent être commandés sur des sites spécialisés et livrés en 48 heures à domicile. Ce nouveau mode de consommation, bien que d'une ampleur encore marginale si on la compare à celle des drogues récréatives classiques, fait de plus en plus d'émules au sein de la jeunesse occidentale. Pour se faire une idée de ce qui pousse les usagers à faire leurs emplettes via Internet plutôt qu'au coin de la rue, nous avons demandé à Solange et Mathieu, deux consommateurs réguliers, de nous expliquer outre les raisons qui ont motivé leur passage sur la toile, la façon dont à la fois ils organisent leur consommation et tentent de réduire les risques qui y sont liés. Loin de faire l'apologie des « legal highs », leurs propos invitent plutôt à la prudence, voire à la méfiance. Un monde sans drogue est tout autant une chimère qu'une drogue sans risque.

## Quelles raisons vous ont poussé à acheter et consommer des produits via Internet<sup>1</sup> ?

**Mathieu.** Pour ma part, c'est venu très progressivement, à partir d'un intérêt pour un certain type de substance que l'on trouve rarement dans un deal de rue, les hallucinogènes. Et lorsque je me suis mis à chercher sur la toile des revendeurs d'herbes ou de lianes hallucinogènes, de fil en aiguille, je me suis rendu compte qu'Internet était un terrain où l'on pouvait acheter quantité d'autres substances.

**Solange.** À l'époque, un de mes amis fabriquait lui-même du MDMA pour une bande de potes

en réseau fermé. Par la suite, je n'ai plus jamais retrouvé la même qualité de produit. À chaque fois que j'en achetais à des dealers, j'étais malade comme un chien. Ce n'est qu'en goûtant un produit acheté par une de mes connaissances sur Internet que j'ai retrouvé des sensations identiques à mes premières prises de MDMA sans tous les effets qui me rendaient malade.

## Tu as donc l'impression que les produits achetés sur Internet sont de meilleure qualité ?

**Solange.** Non, pas du tout. **Avec certains produits, mes amis et moi avons eu l'impression**

1. Propos recueillis par Julien Nève.

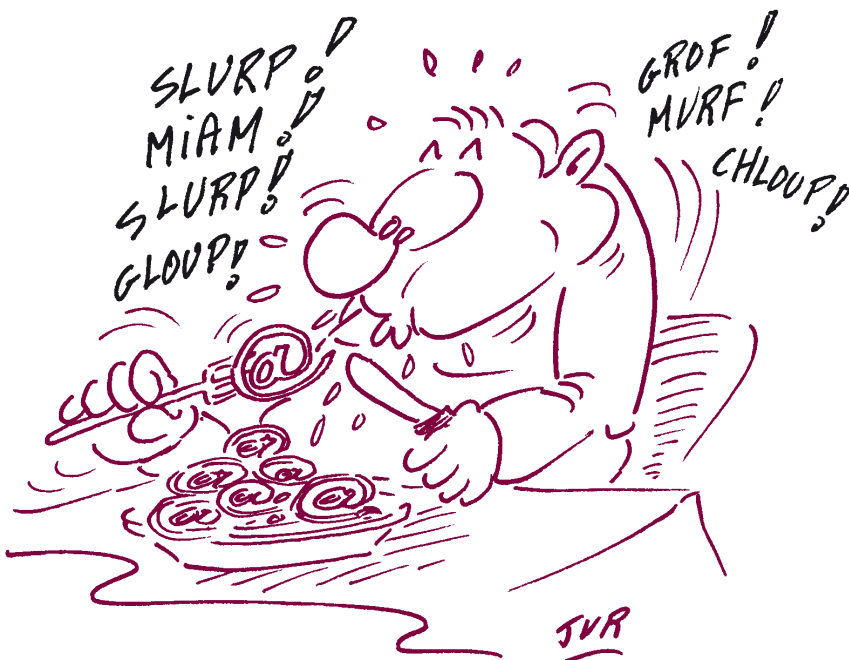
**de véritablement jouer les cobayes.** Ne trouvant plus ce que nous avons l'habitude de consommer, nous avons décidé de faire une sorte d'étude de marché sur le net. On a donc visité différents sites et forums où les gens s'expriment à propos de leur consommation. Mais au bout du compte, nous avons eu quelques mauvaises surprises. Les effets de certains produits n'étaient pas du tout ceux auxquels on s'attendait. Certains matins je me suis retrouvé avec des rougeurs sur tout le corps ou une fièvre de cheval pendant quatre jours.

### Et toi Mathieu, des produits t'ont-ils aussi rendu malade ?

**Mathieu.** Oui, comme tout le monde en fait. Dès lors que tu commences à consommer ce genre de produits, les premières expériences positives et la sensation un peu illusoire que tu maîtrises le processus, peuvent te donner l'impression que tout va toujours bien se passer. Mais, évidemment, de temps en temps, tu te prends des claques dont certaines se révèlent sévères. Donc, oui, j'ai eu des mauvaises expériences avec des réactions physiques très désagréables. Rétrospectivement, j'ai mis ça sur le compte de ma méconnaissance de la nature exacte des produits et de leurs interactions potentielles. En fait, chaque fois que j'ai rencontré des problèmes avec un produit, je considère qu'ils sont dus à ma manière de l'utiliser qui était complètement inadéquate et ne pouvait qu'entraîner des effets négatifs au niveau subjectif.

### Comment dès lors faites-vous pour trouver les « bons » produits, à savoir ceux qui ne vous rendront pas malades ?

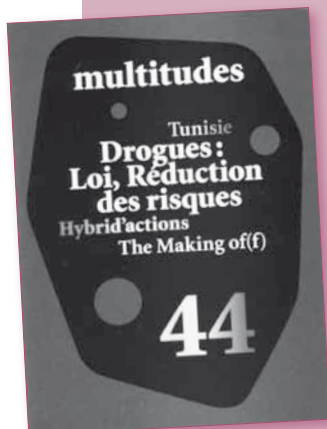
**Solange.** Dans le cadre de l'étude de marché que j'ai réalisée avec mes copines, je me suis très vite rendue compte que la plupart des infos que l'on grappillait en surfant sur le net étaient peu fiables, voire complètement foireuses. Dans les forums, soit les gens essayent de se vanter en disant que tel ou tel produit déchire, qu'ils n'ont jamais connu ça, soit ils te racontent qu'ils ont failli mourir. À mon sens, il faut donc vraiment faire gaffe aux infos qui circulent et prendre avec des pincettes les témoignages d'usagers.



### Les forums d'usagers ne sont donc pas vraiment fiables pour se faire une idée de la qualité d'un produit ?

**Solange.** Pour se faire une idée précise de la qualité, il n'y a pas trente mille solutions. Il faut tester le produit, c'est-à-dire se transformer en cobaye. C'est seulement après ce genre de petites consommations que l'on peut faire le bilan. Mais il convient de le faire de façon parcimonieuse, par petites doses, car il ne faut pas être complètement inconscient.

**Mathieu.** Il faut savoir que sur les forums, les choses ont vraiment changé depuis l'interdiction de la méphédronne. En effet, nombreux sont ceux à avoir pris conscience de l'énorme marché que la vente de ce genre de produit représentait et des sommes colossales qu'ils pouvaient gagner. Il leur suffisait pour cela de trouver une substance susceptible de remplacer commercialement la méphédronne. Très vite, les forums ont été envahis par des messages complètement extatiques sur telle ou telle substance. **En réalité, il s'agissait d'opérations marketing destinées à promouvoir le lancement de ces substances.** Les membres réguliers des forums se sont même vus offrir des échantillons gratuits, en avant première de la production de masse annoncée. C'est finalement le même genre de démarche que pour le lancement d'un film. Mais, au final, de nombreuses substances n'étaient pas du tout



*Vous voulez aider les toxico-dépendants, les éduquer et les faire soigner, et la meilleure démarche que vous proposez c'est commencer par les poursuivre et les mettre en prison ? » Voici ce que nous répondions à ceux qui mettaient en avant l'argument du mauvais exemple donné à la jeunesse en décriminalisant la consommation de drogues : « Notre approche est humaniste, et vous, quel type d'humanisme est le vôtre ? »*

João de Menezes Ferreira

La dernière livraison de *Multitudes*, « revue politique, artistique et philosophique », est consacrée aux politiques de Réduction des risques en matière drogues. Comme à l'accoutumée, les articles, variés et riches en contenu sont de haute tenue. Tandis que les novices y trouveront le moyen de faire un tour de la question et des enjeux politiques qui la sous-tendent, les connaisseurs pourront y puiser de quoi alimenter un débat qui n'a pas fini de déchaîner les passions. Petit tour du propriétaire.

- **João de Menezes Ferreira**, ancien député portugais qui s'était beaucoup investi dans la lutte pour le changement de législation au Portugal, livre les clés de la réussite du « cas portugais » : une situation de départ insoutenable, un discours très sélectif, une conjoncture politique propice, et un lobby très efficace qui permirent de mettre en place une loi bonne et praticable. Aujourd'hui toutes les institutions en place travaillent de conserve.
- Dans leur article, **Dominique Dumand** et **Olivier Maguet**, respectivement philosophe et militant de la RDR au sein de Médecins du monde, montrent comment depuis le début du siècle, les États ont élaboré un corpus de recommandations constituant une véritable norme en matière de drogues. Ils les ont inscrites dans leur législation nationale et en délèguent au système onusien le contrôle de l'application au niveau mondial. Les conséquences de l'application de cette norme anti-drogue, qui s'appuie sur un mélange de morale (le « fléau » des drogues), d'hygiénisme (les effets délétères des usages abusifs de drogues) et d'intérêts économiques (les profits de l'industrie pharmaceutique) en France et à l'étranger, sont désastreuses sur les populations.
- Selon le psychologue clinicien **Jean-Pierre Couteron**, pour être efficace, une politique de Réduction des risques doit viser à rétablir la dignité de l'usager et permettre l'épanouissement de la personne, le sujet devenant acteur de son propre rétablissement, qu'il s'agisse de soins psychiatriques, de prise en charge des addictions ou de l'insertion dans le tissu social. Cette approche, fondement de la politique de Réduction des risques efficiente tout à la fois en termes de santé et de délinquance liées aux usagers de drogues, a aussi un impact sur les pratiques en psychiatrie et sur les actions dans le champ de la précarité. La Réduction des risques devient laboratoire de pratiques nouveaux accompagnant l'usager pour lui permettre d'avancer vers une reconstruction
- **Anne Coppel**, présidente d'honneur de l'AFR, nous incite, quant à elle, à une grande prudence dans notre approche du champ des drogues, dans un champ où s'affrontent parfois expertise médicale et demande sociale. Ne pas céder à la mode. Certes l'addictologie l'a emporté, au nom de la science après que ceux qui, hier, assimilaient les neurosciences à une idéologie totalitaire aient été réduits au silence. Mais attention au danger représenté par la domination d'un seul type d'expertise. La santé publique n'est pas qu'une affaire médicale, elle concerne tout autant le citoyen ordinaire, fût-il consommateur de drogues.
- Enfin, **Michel Kokoreff**, sociologue des drogues, met en avant l'échec de la stratégie du gouvernement consistant à s'attaquer en aval aux réseaux de trafics dans les périphéries urbaines. Elle intensifie les tensions alors que les drogues entrent par tonnes sur le territoire national. Les sciences sociales se doivent de poursuivre les enquêtes locales sur les commerces illicites mais plus encore de conduire des recherches sur les formes plus professionnalisées de trafics et la consistance sociale des réseaux dans les villes. Ces recherches pourraient permettre de participer à la définition par la communauté internationale d'une ligne politique commune et durable pour envisager dans les pays producteurs des modèles de développement alternatifs.

*Multitudes 44*, revue trimestrielle, printemps 2011, <<http://multitudes.samizdat.net>>.

à la hauteur des attentes. Et parfois, on n'était même pas certain que la substance vendue était bien celle qui avait été donnée antérieurement aux visiteurs réguliers. Avec la multiplication de ce genre de combines marketing, il devient donc de plus en plus difficile de faire confiance aux informations qui circulent sur les forums.

### **Et toi Solange, partages-tu aussi ce sentiment ?**

**Solange.** Pas vraiment car je ne visite que très rarement les forums. En revanche, je me suis abonnée à la newsletter du site où j'ai mes habitudes et auquel je fais confiance. Il faut savoir que quand tu reçois ta commande, tu disposes d'une petite enveloppe remplie d'une poudre blanche mais tu ne sais pas vraiment ce qu'il y a dedans ni comment elle est dosée et encore moins comment la prendre et en quelle quantité. Sur le petit paquet il est juste indiqué « not for human consumption » et rien de plus.

### **Quels sont, selon vous, les avantages à passer commande via Internet ?**

**Solange.** Avec Internet, j'ai le sentiment de mieux gérer ma consommation car contrairement au dealer que je peux appeler à toute heure du jour et de la nuit, il faut prévoir à l'avance, cela demande une certaine organisation. Peut-être suis-je aussi blasée des produits « traditionnels » comme la cocaïne et le speed.

**Mathieu.** C'est avant tout le caractère introuvable des substances qui m'a conduit sur le net. Ensuite, je pense que c'est mon goût ou mon attrait pour l'auto-expérimentation, le fait d'être dans une logique de recherche tant théorique que pratique, de lire sur la molécule, de voir ce que d'autres en pensent. Et je préfère de loin ce rapport d'expérimentation tant par rapport à soi-même que par rapport au produit, à la consommation routinière d'une substance soi-disant toujours identique et en provenance d'un vendeur que l'on peut appeler tous les weekends. C'est ma position mais je ne sais pas si elle offre plus de sécurité ou plus de qualité par rapport au produit. C'est même loin d'être sûr.

### **Le marché sur Internet n'est-il pas toutefois moins nuisible, voire**

### **davantage éthique que les réseaux mafieux traditionnels ?**

**Mathieu.** Effectivement et cela peut donner bonne conscience mais la bonne conscience n'est pas un facteur déterminant dans le fait que je commande de cette façon là. D'ailleurs, **s'il y a bien une pratique qui n'est pas directement liée à la bonne conscience, c'est la consommation de stupéfiants.** Pour moi, ce n'est pas une consommation plus propre. À mon avis, les usines chinoises qui fabriquent ce genre de produits n'ont rien d'éthique même si elles sont sûrement moins nuisibles.

### **En tout cas, vous n'êtes plus soumis aux risques propres à la vente illégale ?**

**Solange.** En effet, l'envoi recommandé a également beaucoup d'avantages pratiques. Et c'est même plutôt comique d'aller chercher son gros colis à la poste ou d'avoir le facteur qui vous réveille un lundi matin pour vous apporter votre drogue. Bien souvent, le facteur se demande pourquoi il est si bien reçu. Les scènes peuvent être très cocasses.

### **Vos modes de consommation semblent très différents.**

**Mathieu.** C'est, je pense, parce qu'on ne prend pas du tout le même genre de substances. On pourrait croire que tout ce marché de la drogue sur Internet forme une sorte de lieu commun, un marché unifié où tous les usagers auraient un terrain commun d'expérimentation. Or, on se rend compte que les connaissances par rapport aux produits et les modes de consommation diffèrent d'un individu à un autre. Le marché sur internet n'a pas unifié les comportements, loin de là.

### **Est-ce que vous avez l'impression que ces phénomènes de consommation sont en expansion ?**

**Solange.** En tout cas, ils font de nombreux émules. Consommer est à la portée de tous. Il suffit d'avoir une carte de crédit et le tour est joué.

**Mathieu.** C'est un phénomène en expansion mais, paradoxalement, ce développement fragilise la structure de vente et d'échange qui

existait antérieurement. À l'origine, vers la fin des années 1990, les premiers réseaux de vente qui se sont établis sur Internet étaient animés par un esprit d'expérimentation de type post-hippie. Au début des années 2000, une vaste opération de police a contraint de nombreux sites à fermer. À l'heure actuelle, ils se retrouvent à nouveau fragilisés par l'engouement populaire qui entraîne une massification de la demande.

**Les nouveaux acteurs qui émergent sur la toile n'ont plus aucune considération pour la philosophie à laquelle étaient attachés les acteurs historiques du mouvement. Désormais, c'est une logique purement commerciale qui prévaut.**

### **Tu sembles nostalgique de ces anciens réseaux ?**

**Mathieu.** Oui car je remarque qu'il y a désormais une forme d'autocensure et un cloisonnement entre ceux qui discutent vraiment chimie et ceux qui discutent seulement de leurs consommations. Les chimistes s'autocensurent ou migrent vers des sites de plus en plus privés ou clandestins, conscients que les discussions qu'ils tiennent en « gentilhomme » sur telle ou telle substance risquent d'être interceptées par des revendeurs qui vont s'empressement synthétiser la substance en question. Il y a des gens qui épient systématiquement et grappillent les connaissances échangées par des étudiants en chimie, en pharmacie ou de simples passionnés. Par conséquent, toutes ces connaissances ne sont plus exprimées de façon ouverte et disparaissent dans des zones plus obscures. Le marché se cloisonne en ne laissant en accès libre que l'aspect consommation.

### **Savez-vous d'où viennent les produits que vous commandez, dans quels pays sont-ils synthétisés ?**

**Mathieu.** Les produits sont généralement synthétisés en Chine ou en Inde. Les vendeurs qui officient sur le net sont quant à eux situés en Europe et se déplacent en fonction des lois qui sont très différentes selon les pays, même au sein de l'Union.

**Solange.** Les lois ne changent d'ailleurs pas

grand-chose. Alors même que le site où je fais mes commandes mentionne la liste des pays où une substance est interdite, il n'y a aucun souci pour la recevoir.

### **Quels conseils de réduction des risques donneriez-vous à des jeunes qui ont pris la décision d'acheter des substances via le net ?**

**Solange.** Je n'ai pas vraiment de conseil à donner sinon qu'il faut être conscient qu'en consommant ce genre de substances, on prend bel et bien des risques. Je conseillerais également de toujours rentrer en contact, au moins par mail, avec les personnes qui gèrent le site sur lequel on compte passer commande.

**Mathieu.** Il faut prendre les mêmes précautions qu'avec un dealer classique. Il faut toujours se méfier du vendeur, c'est-à-dire considérer qu'a priori, il ne te vend pas la bonne substance. En fait, il s'agit d'appliquer les mêmes critères de fiabilité qu'avec n'importe quel être humain. Si tu vois un dealer de rue qui vend un produit trop ouvertement, avec trop d'insistance ou de manière trop enjouée, généralement, tu peux te poser des questions. De la même manière, si un site internet te vend un produit avec trop de marketing, de façon trop ostensible, sans aucune discrétion, tu peux te dire qu'il y a anguille sous roche tant par rapport à la qualité qu'au mode d'envoi de la substance. Je serais plutôt pour privilégier la discrétion et les vendeurs qui te fournissent un maximum d'informations. Il faut également se renseigner sur le produit, lire un maximum en multipliant les sources d'information, ne pas se contenter de ce qu'en disent les vendeurs. Mais le plus important c'est de commencer par des doses minimales. Par exemple, il existe de nombreux hallucinogènes dont les doses actives à ingérer descendent en dessous du milligramme. Il faut donc se munir d'une balance extrêmement précise car on ne peut pas faire confiance au fait que le vendeur déclare envoyer 50 ou 250 milligrammes. La consommation exige donc un minimum de travaux pratiques étant donné qu'avec certains produits tu peux faire une overdose en ingérant 1,5 milligramme de trop.

2. Voir dans le présent numéro l'article de Sylvia Thyssen.

3. <[www.bluelight.ru](http://www.bluelight.ru)>.

## C'est donc loin d'être sans danger ?

**Mathieu.** Récemment, plusieurs jeunes sont morts en consommant des substances analogues à un hallucinogène de la même famille que la mescaline. Tout est parti d'une erreur de communication entre un vendeur danois de 19 ans et des producteurs chinois. Ces derniers ont envoyé plusieurs doses d'une molécule portant un nom légèrement différent de celui de la molécule commandée initialement par le jeune consommateur. En revanche sa composition était totalement différente. Le pire c'est qu'avant de la tester et d'en mourir, le Danois en a envoyé à plusieurs personnes. Au final la mécompréhension sur un nom accolé à une molécule a fait un mort au Danemark et un autre aux États-Unis. Ça ne tient donc parfois qu'à un fil d'autant que, bien souvent, les consommateurs n'y connaissent pas grand-chose et n'ont pas de réelle expérience de la chimie.

## J'imagine que tu as eu connaissance de cette histoire sur le net. Comment l'information a-t-elle circulé ?

**Mathieu.** L'information a très vite circulé dans les forums ou via des sites qui ont pour but d'évaluer les sites de vente. Certaines personnes ont également tenté de diffuser l'information dans des milieux plus larges. La page Wikipedia relative au produit en question a été plusieurs fois complétée afin d'avertir sur les risques encourus. Mais Wikipedia a refusé de laisser ces informations en arguant qu'il n'était pas un site de réduction des risques mais une encyclopédie visant une pérennité du contenu. Il ne voulait pas être instrumentalisé.

**Solange.** C'est révoltant. Wikipedia est généralement la première source d'information quand on achète des molécules et on considère ses informations comme fiables et sérieuses.

## Est-ce que d'autres sites, tel que Erowid<sup>2</sup>, peuvent aussi faire référence ?

**Mathieu.** À la base Erowid est effectivement un site de référence, notamment par rapport aux hallucinogènes. Toutefois, vu son mode de fonc-

tionnement, ses mises à jour reflètent trop tardivement la situation alors même que de nouvelles molécules sont lancées tous les mois, voire toutes les semaines. Reste qu'avant d'acheter une molécule, c'est judicieux d'aller le visiter. Le site Bluelight fait également autorité.

## Ce ne sont pas des sites de revente ?

**Mathieu.** Pas du tout. Bluelight<sup>3</sup> est le site de discussion qui concentre la plus grande communauté d'usagers. Dès qu'une substance est lancée, des centaines de gens vont, dans les jours qui suivent, poster leur vécu subjectif. Évidemment, comme c'est un site qui n'a pas pour objectif de pérenniser son contenu, il n'est fait nulle part mention des revendeurs.

## À vous entendre, je comprends que pour consommer ce genre de molécules sans trop de risque, il faut savoir utiliser Internet de façon réfléchie ?

**Mathieu.** C'est vrai qu'au début, Internet peut donner l'illusion de la respectabilité, de la fiabilité ou de la facilité mais c'est tout autant un panier de crabes que dans la « vraie vie ». Je pense même que les risques d'être confronté soit à des problèmes financiers (on ne reçoit rien) soit à des problèmes plus graves liés à la substance elle-même sont plus élevés.

**Solange.** Perdre de l'argent, ce n'est pas très grave mais si on t'envoie une grosse crasse et que tu ne fais pas gaffe, cela peut vraiment être dangereux.

**Mathieu.** La situation s'est d'ailleurs empirée depuis le succès de la méphédronne. Quelques producteurs ont fabriqué des analogues en toute petite quantité tout en annonçant que la production de masse allait suivre dans la foulée. Les vendeurs concurrents ont alors tout fait pour en avoir en magasin mais, manquant de temps au niveau recherche et développement, ils se sont mis à vendre des horreurs qui ont conduit de nombreuses personnes à l'hôpital. Pour certaines substances, Internet peut donc se révéler beaucoup moins fiable qu'un revendeur de rue.



# Témoignages sur les « research chemicals » sur Erowid.org\*

> **Sylvia Thyssen**, directrice de la rédaction, Erowid Center <sup>1</sup>.

En publiant des résultats de recherche formels ainsi que des témoignages soumis par les usagers de drogues, Erowid s'efforce de présenter à un large public une information détaillée et une multitude d'opinions. Les groupes professionnels et le public peuvent ainsi travailler en synergie pour rassembler et partager des connaissances sur les psychotropes, et ce, d'une manière qui permet de mieux connaître ce domaine complexe et difficile à appréhender. En gardant cela à l'esprit, les comptes-rendus d'expérience ont une valeur intrinsèque pour un large public. Enfin, recueillir et partager ces comptes-rendus sert aussi bien les objectifs de la santé publique que la compréhension individuelle et sociétale de la complexité des problèmes entourant les produits chimiques de recherche.

Avec plus de 10 millions de visiteurs par an, la réputation d'Erowid.org qui fournit des informations sans a priori, en majorité des témoignages d'expérience, positionne ce site Internet à mi-chemin entre les usagers de nouveaux psychotropes et les efforts de la santé publique. Les avantages et les désavantages de ces témoignages seront examinés, en se concentrant notamment sur les défis lancés par l'utilisation de nouveaux stimulants, empathogènes, cannabinoïdes et psychédéliques qui sont difficilement contrôlables, mal étudiés et dont l'identité est souvent incertaine.

Le phénomène mondial des « research chemicals » doit son existence à l'essor des technologies de la communication numérique. Aujourd'hui, toute personne disposant d'un accès Internet peut se sentir comme un membre appartenant à une culture de la drogue qui présente

un flux constant de nouvelles substances, nouveaux emballages et des nouvelles pratiques de marketing douteux qui semblent toujours avoir une longueur d'avance sur la mise en application de la justice. Les effets sur la santé à long terme de ces substances sont inconnus. Certains produits ont même été associés à des cas de décès, des problèmes neurologiques persistants ou un haut risque de dépendance. Les données déroutantes et parfois contradictoires mettent à l'épreuve la recherche concernant les problèmes de santé liés à ces composés.

Au cours des dernières décennies, des produits chimiques expérimentaux ont été synthétisés et ingérés dans le but d'imiter les substances contrôlées ou d'en découvrir des nouvelles. La vente par correspondance de ces produits sur les marchés parallèles a débuté au début des années 1970, et le terme de « research chemicals » a été adopté

\* Article initialement paru dans *Dépendances*, 2011, n°42, p.9-12.

1. Erowid Center, PO Box 1116, Grass Valley, CA 95945, USA, [info@erowid.org](mailto:info@erowid.org), <[erowid.org](http://erowid.org)>.

## Vie privée

Erowid se distingue des plateformes ou forums de discussion, des sites de réseautage social ou d'un wiki édité par le public. Aujourd'hui, de plus en plus de sites Internet mettent en ligne des informations qui sont filtrées après leur publication par des moyens sociaux comme les balises, les modérateurs et les évaluations. En revanche, Erowid se fonde encore sur le modèle classique d'édition en filtrant les informations avant leur publication. La protection des données personnelles est un aspect essentiel du modèle de publication de témoignages : chaque compte-rendu est filtré avant de paraître en ligne sur le site, les auteurs des comptes-rendus ne les publient pas eux-mêmes, les visiteurs du site ne peuvent pas se contacter directement et les détails évidents qui permettraient d'identifier une personne sont supprimés des comptes-rendus.

pour décrire ces nouvelles drogues récréatives à la fin des années 1990, lorsque les ventes ont gagné du terrain avec le développement d'Internet. Les produits actuellement disponibles sur les marchés ont des effets semblables aux stimulants, empathogènes, psychédéliques et au cannabis. Peu ou pas de recherche formelle n'a été faite sur la toxicologie ou la pharmacologie de la plupart de ces drogues. On dispose de davantage de connaissances sur le cannabis, qui a été consommé par des milliards de personnes pendant des millénaires, ou sur le LSD, qui a été scientifiquement étudié au cours des 1970 dernières années, ou sur la MDMA (ecstasy), qui a été ingérée par des millions de personnes au cours des trois dernières décennies. Un nouveau produit chimique de recherche a pu être utilisé par une poignée de personnes pendant quelques mois, ou alors pénétrer rapidement dans la circulation sanguine de centaines de milliers de personnes.

**Dès que les gouvernements interviennent pour contrôler les substances qui gagnent en popularité, de nouveaux produits sont synthétisés ou commercialisés pour les remplacer**

Aujourd'hui, ces produits ne sont plus simplement distribués sous forme de poudres chimiques, mais aussi sous forme de comprimés, etc. Beaucoup de ces produits sont formellement vendus pour un usage récréatif même lorsqu'ils portent une étiquette avec la mention « pas destiné à la consommation humaine ». Dès que les gouvernements interviennent pour contrôler les substances qui gagnent en popularité, de nouveaux produits sont synthétisés ou commercialisés pour les remplacer, et toute cette situation est exacerbée par la facilité de fabrication de produits en Chine ou dans les pays en développement.

## Comptes-rendus d'expérience sur Erowid

En 2000, Erowid<sup>2</sup> a commencé à publier des informations sur les produits chimiques de recherche, le plus souvent sous forme de témoignages soumis par les visiteurs du site.

Au début des années 2000, les produits de ce type qui ont été mentionnés dans les témoignages appartenaient le plus souvent à la ca-

tégorie de drogues des tryptamines<sup>3</sup> ou des phényléthylamines<sup>4</sup> dont les effets sont com-

parables à ceux de la MDMA ou des psychédéliques classiques. Pas plus tard que 2004, la vente par Internet s'est généralisée. 2004 a été une année marquée par l'opération « Web Tryp » menée par

la United States Drug Enforcement Administration, qui a conduit à l'arrestation de dix personnes associées avec des sites de vente de drogues aux États-Unis. L'opération « Ismene », une opération homologue menée au Royaume-Uni a permis d'arrêter les clients britanniques de ces sites Internet. Pendant un certain temps, les vendeurs en ligne sont passés dans la clandestinité.

Cependant, l'être humain étant attiré par les effets psychotropes, et le capitalisme commercial étant un phénomène naturel dans un marché déréglementé, il n'a pas fallu attendre longtemps pour que des points de vente ne refassent surface après cet épisode. Dans la seconde moitié des années 2000, les mélanges d'herbes contenant des produits chimiques non identifiés sont apparus, et une multitude de stimulants (les pipérazines<sup>5</sup> et les produits analogues aux cathinones synthétiques<sup>6</sup>) sont devenus de plus en plus populaires. Il en va de même pour la gamme de produits chimiques mentionnée dans les témoignages, et nous nous attendons à ce que cette tendance continue.

2. Erowid Center est une organisation à but non lucratif. Prière de nous contacter si vous désirez discuter d'un aspect quelconque concernant les comptes-rendus d'expérience publiés sur <erowid.org> ; nous sommes intéressés à entrer en contact avec les chercheurs et les groupes de réduction des risques, de connaître vos méthodes et résultats et de discuter d'une collaboration éventuelle.

3. La tryptamine est un alcaloïde monoamine présent dans les plantes, les champignons ou chez les animaux. De nombreux composés bio-actifs sont des tryptamines, dont les neurotransmetteurs et les drogues psychédéliques comme le 5-MeO-DMT, le DMT, le LSD et la psilocybine.

4. Les phényléthylamines sont constituées du squelette chimique de la phényléthylamine (PEA). Sur le plan des effets physiologiques, elles possèdent des propriétés stimulantes, empathogènes ou hallucinogènes. La MDMA, le 2C-B et la mescaline sont des phényléthylamines bien connues.

5. Les pipérazines appartiennent à un grand groupe de substances chimiques, comprenant plusieurs stimulants (la BZP, la TFMPP, etc.) ainsi que des produits contre le mal des transports (la cyclizine, la méclozine) et le sildénafil (Viagra), médicament contre le dysfonctionnement érectile.

6. La cathinone est un alcaloïde monoamine présent dans l'arbuste *Catha edulis* (khat, qat), chimiquement semblable à l'éphédrine, la cathine, la bk-MDMA (« methylone »), la 4-methylmethcathinone (« méphédronne ») et aux amphétamines.

## Avantages des témoignages

1. Le fait de contenir des événements qui ne résultent pas en une urgence médicale.
2. La possibilité de partager son expérience tout en restant anonyme.
3. La mise à disposition, à travers un grand nombre de récits divers et variés, de données précieuses aux médecins, conseillers, éducateurs, consommateurs et au personnel infirmier.

nue du grand public. Le site a par ailleurs été accusé d'avoir éveillé l'intérêt de la justice et d'avoir suscité l'attention médiatique sur cette nouvelle drogue. Cette expérience a influencé les choix éditoriaux pour déterminer quand et comment il convient de publier des informations sur les nouveaux composés chimiques.

## Choix des témoignages

La publication des comptes-rendus sur Erowid passe par deux étapes : le « triage » et la « révision ». Depuis 2004, près de 170 personnes ont participé à la formation au triage et 40 % d'entre elles ont trié au moins 500 comptes-rendus. En raison de la nature du travail fondé sur le bénévolat, environ 25 personnes sont actives à tout moment. Un groupe plus restreint de réviseurs publie ensuite les comptes-rendus ayant passé l'étape du triage. Ces bénévoles se trouvent aux États-Unis, au Canada, dans l'Union Européenne, en Australie et en Afrique du Sud.

## Dilemme de « Foxy »

Le moment opportun pour l'introduction sur Erowid de données concernant une nouvelle substance peut être difficile à déterminer. En effet, en 1999, Erowid a commencé à publier des témoignages sur le 5-MeO-DiPT (également connu sous le nom argotique de « Foxy »). En publiant des informations sur cette substance avant qu'elle n'ait été utilisée par un grand nombre de personnes, Erowid a malencontreusement fait de la publicité pour une substance auparavant incon-

**À ce jour, 86 000 comptes-rendus d'expériences ont été soumis à Erowid et 20 000 d'entre eux ont été publiés<sup>7</sup>.**

## Je suis content qu'ils témoignent, remarques d'un médecin

*« J'aime le site d'Erowid et la manière dont il est géré. Je ne consomme pas de substances psychotropes. Je suis médecin, plus précisément médecin urgentiste dans la campagne de l'Illinois. Je soigne des personnes qui consomment toutes sortes de substances: produits chimiques de synthèse, médicaments sur ordonnance ou non, herbes et n'importe quelle substance qui modifie leur perception de l'univers. Malheureusement, bien sûr, elles sont nombreuses à ne pas réfléchir, à ne pas lire et à mélanger des choses qui ne devraient pas être mélangées. La plupart du temps, ces personnes arrivent aux urgences parce qu'elles sont trop défoncées ou parce qu'elles ont une crise de panique (ou quelque chose de similaire). La plupart d'entre elles ne se rappellent même pas (ou n'admettent pas se rappeler) ce qu'elles ont consommé, mais quand elles sont en mesure de le faire, c'est pratique de faire des recherches sur Erowid pour voir si quelqu'un d'autre a vécu la même chose. [... ]*

*Après avoir découvert ce site extrêmement utile, je l'ai conseillé à d'autres médecins ainsi qu'au personnel chargé du respect de la loi qui sont tous très reconnaissants de l'existence de ce site. Bien que cela puisse avoir l'air ironique, je pense vraiment ce que je dis.*

*Quoiqu'il en soit, je suis désolé de voir des personnes consommer des substances psychotropes, car je pense qu'il s'agit là d'une cause d'hospitalisation qui pourrait être évitée. Cependant, je suis content de pouvoir lire les témoignages des personnes qui continuent malgré tout à consommer ce type de substances. »*

7. Au cours des six derniers mois, Erowid a publié plus de 700 comptes-rendus d'expériences qui sont consultés 115 000 fois par jour.

Les comptes-rendus restants se trouvent dans différentes étapes du processus de filtrage ou sont trop médiocres pour être publiés. Après avoir été soumis par les auteurs, les comptes-rendus sont rentrés dans la base de données et ils peuvent être consultés par les bénévoles qui ont un accès protégé par un mot de passe. En règle générale, un réviseur travaille sur un compte-rendu choisi parmi les comptes-rendus qui ont été « entièrement triés » (lus et évalués par une équipe de triage), afin de trouver des comptes-rendus de meilleure qualité pour la publication. Les réviseurs peuvent aussi opérer leur choix en cherchant des témoignages par rapport à un mot clé. Même si les témoignages ne sont pas soumis aux mêmes critères de rédaction et de vérification des faits que beaucoup d'autres parties d'Erowid, ils passent par un processus minutieux de sélection et de catégorisation.

### À quoi bon publier des comptes-rendus d'expériences ?

Les personnes qui ingèrent des produits chimiques de recherche sont volontairement des cobayes. Elles contribuent ainsi à l'élargissement des connaissances sur les psychotropes, mais elles peuvent aussi mettre en péril leur santé. Une grande partie des connaissances sur les effets de ces substances, qu'ils soient positifs ou négatifs, repose sur des témoignages écrits.

Il existe évidemment d'autres types de ressources. Lorsqu'un produit chimique gagne en popularité, certains usagers sont susceptibles de développer des complications et de se retrouver à l'hôpital. Les médecins qui traitent de tels patients peuvent décider de rédiger un rapport d'observations cliniques ou de mener des recherches pour analyser les effets de la drogue sur la santé dans une population donnée. Il n'existe que peu d'articles en anglais accessibles au public sur les produits chimiques de recherche. En effet, la plupart des cas d'ingestion

de ces produits ne se terminent pas par une hospitalisation ou une publication dans un journal révisé par des pairs. Les témoignages permettent donc de comprendre les circonstances dans lesquelles les substances sont consommées ainsi que les convictions et les attentes des consommateurs. **Bien qu'un témoignage nous offre juste une petite idée des effets d'une substance, une multitude de témoignages peut être une source importante de données, comparable aux résultats d'enquêtes.**

### Public varié

Si de nombreuses personnes soumettent leur témoignage essentiellement dans le but de partager leur expérience avec des pairs ayant eux-mêmes consommé ou qui ont l'intention d'essayer de nouveaux composés psychotropes, Erowid publie ces comptes-rendus en gardant à l'esprit un public plus large. Nous avons reçu un courrier de la part d'un médecin urgentiste décrivant la manière dont il a découvert les témoignages sur Erowid, qu'il utilise désormais pour son travail. Il a aussi conseillé à d'autres médecins de consulter ce site (*voir encadré*).

Lorsqu'une personne finit à l'hôpital après avoir ingéré des produits chimiques de recherche, certains médecins sauront peut-être seulement deviner quel sera le traitement approprié. Il se peut que les médecins n'aient même jamais entendu parler des substances consommées. Erowid reçoit régulièrement des réactions semblables à ce courrier, indiquant que les témoignages publiés sont utiles pour le personnel de santé.

**Outre de permettre l'illustration de faits gravement nuisibles, les comptes-rendus d'expériences offrent la possibilité de partager des informations avant qu'une personne ne devienne victime d'un accident.**

### Inconvénients des témoignages

1. Le manque fréquent de détails importants.
2. L'impossibilité de vérifier les données ou de rester en contact avec les auteurs.
3. L'impossibilité d'évaluer correctement le nombre de morts.
4. L'absence de données toxicologiques permettant de valider l'identité des substance(s) impliquée(s).

## Mise à l'épreuve des témoignages

La lecture et la publication de comptes-rendus d'expérience se heurtent à un certain nombre de difficultés. En effet, un grand nombre de témoignages sont soumis à Erowid qui ne dispose que d'un nombre restreint de bénévoles pour les lire : il est donc difficile de faire face à la quantité de témoignages soumis. Près de 40% des comptes-rendus soumis ne sont pas de qualité suffisante pour être mis sur une liste publique, car trop confus ou manquant de données utiles. Par ailleurs, 20% supplémentaires ne sont pas très bien rédigés, ou bien décrivent un comportement imprudent et une consommation nuisible, mais contiennent toutefois une courte description d'une interaction de drogues ou d'un effet idiosyncrasique qui vaut la peine d'être documentée.

Les comptes-rendus incomplets suscitent de nombreuses questions chez le lecteur : est-ce que l'usager est sous médicaments ? A-t-il des problèmes de santé qui ont été diagnostiqués ? A-t-il mangé avant de consommer ? Était-il bien

reposé ou fatigué ? Quelle a été la dose consommée ? A-t-il mesuré la substance ? Si oui, comment ? Et une question majeure : quelle est le degré de certitude quant à l'identité de la substance consommée ? Ce sont ces types de questions sans réponse qui permettent aux bénévoles d'Erowid d'évaluer les récits, mais ces questions relèvent aussi des difficultés liées à la lecture de témoignages.

Les comptes-rendus sur les produits chimiques de recherche posent des problèmes particuliers qui sont notamment liés à la nouveauté des composés, et à l'espace chaotique et sans cesse changeant dans lequel ils sont vendus. Par exemple, citer le nom d'un produit peut parfois prêter à confusion. En effet, lorsqu'une personne se rend à l'hôpital après avoir consommé une substance psychotrope nommée méthédrone ou méphédrone ou encore méthylone, cela risque d'embrouiller le personnel infirmier. La personne qui ne dispose d'aucune connaissance du monde des produits chimiques de recherche, peut





Fig.1: L'emballage à gauche se présente comme celui de « comprimés pour faire la fête ». Les emballages du milieu et à droite sont devenus des emballages d'engrais. Cependant, même sous forme d'engrais, ce produit semble être d'une « puissance diabolique ».



Fig.2: Exemple sans conséquences d'une erreur d'étiquetage.

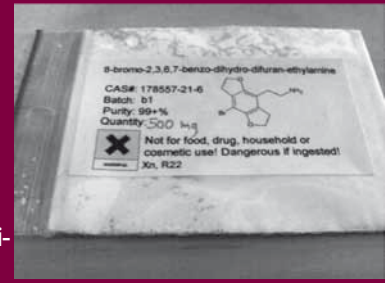


Fig.3: Exemple fatal d'une erreur d'étiquetage.

confondre le nom des substances précédentes avec la « méthadone », un opioïde dont la composition chimique et la pharmacologie n'ont rien à voir avec celles des trois cathinones analogues susmentionnés. La « méthylone » est un autre exemple de substance dont le nom correspond au nom de marque d'un corticostéroïde injectable.

La citation de noms des substances dans les comptes-rendus d'expérience peut aussi prêter à confusion. L'emballage d'un produit peut ne rien révéler ou presque quant au produit chimique qu'il contient (figure 1). En effet, le produit peut être décrit comme étant un « engrais », un « désodorisant », des « sels de bain » ou de l'« encens ». **Abstraction faite de l'emballage et malgré l'analyse d'un ou de plusieurs échantillons, nous ne sommes pas toujours en mesure de savoir ce qui est contenu dans un lot particulier de substances, puisque des composés différents ont pu avoir été utilisés au fil du temps.** Il est donc difficile d'évaluer un témoignage sans connaître la substance consommée par l'auteur.

Un mauvais étiquetage ou une erreur d'identification constitue une autre difficulté majeure. Par exemple, la molécule de la figure 2 est une représentation incorrecte de l'éthylcathinone

plutôt que du 4-méthylmethcathinone. En juillet 2010, Streetwork Zurich a testé un comprimé d'ecstasy disponible dans la rue, muni d'un logo de notes de musiques contenant un herbicide appelé « MCPP ». Est-ce qu'un producteur ou un laboratoire mal informé a confondu le nom d'un herbicide (MCP) avec celui d'un stimulant portant un nom similaire (m-CPP)?

Une erreur d'identification peut avoir des conséquences dramatiques. En effet, la substance représentée dans la figure 3 a été vendue comme 2C-B-fly et a causé deux décès et plusieurs hospitalisations en 2009. Une analyse chimique ultérieure a révélé que la substance était de la bromo-libellule, un produit chimique de recherche à action prolongée, qui est environ dix fois plus puissant que le 2C-B-fly.

Tous les incidents ne connaissent pas une fin aussi tragique que les décès liés à la bromo-libellule, mais un mauvais étiquetage, une erreur d'identification ou de mesure, et une modification dans la synthèse ou la formule de composition peut être à l'origine d'une perception confuse de la dose, des effets et des risques inhérents à une substance. Du moins, cela ressort parfaitement des comptes-rendus d'expérience.

# Connaître et guider les ados à l'ère d'Internet\*

> Colette Barbier

À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Service de santé mentale du CPAS de Charleroi, le psychanalyste Serge Tisseron<sup>1</sup> a dressé un tableau des changements qu'opère la « révolution Internet » sur le psychisme de nos jeunes. Face aux bouleversements que vit le monde actuel, la vigilance s'impose. Veillons à donner des repères à nos ados pour qu'ils puissent avoir prise sur la réalité de ce nouveau monde et devenir des acteurs capables de construire avec humanité le monde de demain.

Les nouvelles technologies induisent chez les jeunes de nouveaux comportements qui dessinent peu à peu une nouvelle culture. « *En quelques années, nous sommes passés d'une culture du livre à une culture des écrans, analyse Serge Tisseron. Cela ne signifie pas que nous sommes passés d'une culture où on lisait à une culture où on lit moins. Les jeunes continuent à lire: des mails, des textes sur internet, des hebdomadaires, peut-être moins de romans, mais ce n'est pas certain. Dans la culture du livre, on a affaire à un livre à la fois, les contraires s'excluent. Par contre, dans la culture des écrans, les contraires se juxtaposent et cohabitent.* »

Ce changement de culture ne concerne pas seulement le rapport aux écrans ; il concerne globalement notre manière d'envisager la vie. « *Il provoque des bouleversements dans les domaines de l'identité, des rapports aux autres, aux images et aux apprentissages, imposant du coup des nouveaux devoirs aux parents, aux pédagogues et aux collectivités publiques.* »

## Bouleversement des identités

Aujourd'hui, tout enfant a affaire à deux séries d'images de lui-même : l'image inversée que continuent à lui renvoyer les miroirs qui l'entourent et l'image redressée que lui renvoient les photographies et les films faits par ses parents, visionnés sur la télévision ou l'ordinateur familial. « *C'est une découverte extraordinaire pour l'enfant. En grandissant avec ces deux séries d'images différentes de lui-même, l'enfant renonce à l'idée qu'une image puisse le représenter absolument et pense que chacune rend visible une facette de lui. Il se familiarise ainsi avec l'idée d'avoir plusieurs identités.* »

Selon Serge Tisseron, **les technologies contemporaines sur le Web 1.0 et le Web 2.0 renforcent considérablement l'idée que l'on puisse être multi-identitaire.**

« *Dans le Web 1.0 (pseudos, avatars et blogs), les jeunes explorent leurs diverses identités dans*

\* Article initialement paru dans Education Santé, n° 266, avril 2011.

1. Psychiatre, psychanalyste et directeur de recherches à l'Université Paris X, Serge Tisseron a publié de nombreux ouvrages (dernier paru : *Vérités et mensonges de nos émotions*, Albin Michel). Il est également auteur de bandes dessinées et d'un blog : <[www.squiggle.be/tisseron](http://www.squiggle.be/tisseron)>.

le but de mieux cerner le foyer virtuel de leur personnalité qui reste pour chacun à jamais inconnu. Dans les « chats » et les jeux en réseau, ils possèdent plusieurs avatars qui leur permettent d'explorer, d'expérimenter différentes identités. Ils se fabriquent plusieurs personnages, jouent tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. De même, un jeune ne se crée jamais un seul blog, mais plusieurs en parallèle (un blog pour les adultes, pour ses parents, un autre pour les copains, un blog où tout va bien, un autre où tout va mal). Il a le désir d'être partout, et d'être tout à la fois, comme il a aussi le désir de découvrir laquelle de ses identités multiples est la mieux reconnue, avec l'objectif de la privilégier. »

Le Web 2.0 — Facebook en l'occurrence — est, quant à lui, collaboratif et permet une nouvelle définition de l'identité. « Chacun peut essayer de se construire une identité en choisissant des photos et des textes avantageux. Cette identité résulte d'une activité groupale: elle est constamment modifiée, transformée, enrichie par l'ensemble des contributions des internautes sur la

## Faut-il interdire les écrans aux enfants ?

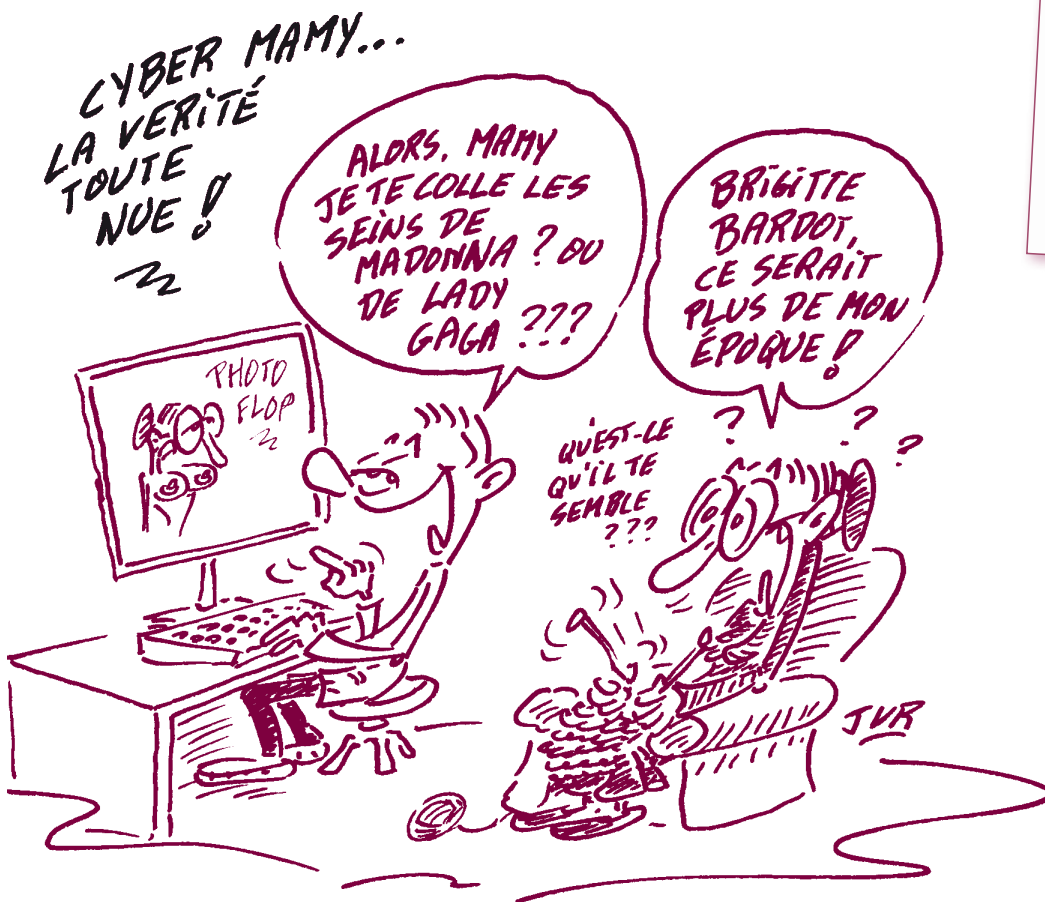
Serge Tisseron et Bernard Stiegler, Mordicus, 2009.

En France les enfants passent plus de trois heures et demi par jour devant leurs écrans. Autrement dit plus de 1200 heures par an à regarder la télévision à surfer sur Internet à jouer sur leur console ou à envoyer des SMS. Et seulement 900 heures sur les bancs de l'école. Devant cette nouvelle donne les parents s'inquiètent : maîtrisant mal eux-mêmes les nouvelles technologies de l'information et de la communication leurs craintes sont parfois exagérées mais loin d'être complètement infondées. Faut-il interdire les écrans ? Ou au moins limiter leur accès ? La violence à la télévision ou dans les jeux vidéo influe-t-elle sur les comportements ? Nos enfants deviennent-ils dépendants ? Les écrans constituent-ils un frein à leur développement intellectuel et émotionnel ? Influencent-ils leur réussite scolaire ? Pour répondre à ces questions Bernard Stiegler philosophe considère que l'usage des écrans par la jeunesse pose désormais « un véritable problème de santé publique ». Face à lui Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, travaille depuis des années sur les effets des images violentes sur les enfants. Deux approches deux points de vue pour vous aider à savoir que penser de ces écrans nouveaux amis de vos enfants.



**Bernard Stiegler  
Serge Tisseron**  
Faut-il interdire  
les écrans aux enfants ?

E.M. MORDICUS





## L'empathie au cœur du jeu social, Vivre ensemble ou mourir

Serge Tisseron, Albin Michel, 2010.

La capacité d'empathie est inhérente à l'espèce humaine. Elle implique de pouvoir se mettre à la place d'autrui et de ressentir ce qu'il éprouve, aussi bien pour s'attrister que pour se réjouir avec lui. Mais l'être humain est également doté d'une faculté tout aussi grande de mettre son empathie en sommeil. L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, jalonnée de barbaries, en est la preuve.

Aujourd'hui, d'autres menaces pèsent sur elle, comme la logique de guerre à laquelle conduit la concurrence économique ou les nouvelles technologies qui virtualisent nos interlocuteurs. Dans les deux cas, l'autre devient un étranger, ou pire, un ennemi.

Pourtant, comment expliquer que nous puissions si facilement renoncer à l'empathie alors qu'elle est si profondément enracinée en nous ? D'où viennent les forces qui nous en éloignent ? Et comment la réveiller ? Menacée par le repli sur soi et sur son écran (d'ordinateur comme de télévision), l'empathie mérite plus que jamais d'être redéfinie et encouragée — ce que fait ici formidablement l'auteur.



page d'un individu. L'identité se transforme au carrefour de chaque communauté fréquentée. Du coup, chacun peut avoir autant d'identités que de réseaux dans lesquels il est intégré. »

### La relation aux autres

La relation aux autres s'est transformée, d'abord avec le Web 1.0 dont le plus grand changement fut d'induire un élargissement du nombre d'interlocuteurs.

« Déjà, à partir de 2001, ce que j'ai appelé le désir d'« extimité » — un terme qui avait d'abord été utilisé par Jacques Lacan — s'est manifesté d'une autre manière quand est apparue l'émission de télé-réalité, Loft Story.

Ce désir d'extimité est un processus par lequel, chacun, à certains moments de sa vie, manifeste des facettes de son intimité, dont il ne connaît pas la valeur, de manière à les faire valider par autrui. Ce désir est le ressort de la jeunesse au-

jourd'hui, comme il est le ressort de tout âge. La nouveauté, c'est que ce désir d'extimité, jusqu'en 2001, passait par la famille, les amis, etc. Grâce à la télévision, il a trouvé un nouveau support. Par la suite, le désir de passer à la télévision a très vite été supplanté par le désir d'être sur Internet. Cependant, Internet a donné un nouvel espace, considérable, au désir d'extimité. Sur Internet, le risque lié à ce désir, c'est d'en rajouter une couche, car sur le net, on existe souvent moins par l'intérêt de ce qu'on y met que par le nombre de « clics » que l'on suscite, même si ce nombre de « clics » est induit par des mauvaises raisons. »

Avec l'arrivée du Web 2.0, la nature des liens, des réseaux, de l'amitié et du capital social a complètement changé. « Dans cette nouvelle version du Web, il n'y a plus de liens forts ou faibles. Tous les liens sont élastiques. Leur particularité, c'est d'être activables ou non activables. Des liens très faibles peuvent être extrêmement utiles pourvu qu'ils soient activables. Par exemple, quand une personne recherche un emploi, les stratégies qui s'appuient sur des « amis d'amis » sont souvent plus efficaces que les relations de grande proximité. » C'est ce que Serge Tisseron appelle la « force des liens faibles ».

D'autre part, contrairement au modèle de sociabilité traditionnelle, où le réseau local s'oppose au réseau lointain, dans le Web collaboratif (Web 2.0), le réseau est « glocal », c'est-à-dire qu'il est à la fois global et local. « Il est, en effet, possible de toucher de la même manière des

personnes géographiquement ou socialement lointaines et d'autres proches. »

**À notre époque, l'éducation aux images consiste à apprendre le modèle économique de Facebook, de Youtube. Il est bien évident que les jeunes qui ignorent ces modèles économiques — ce qui est très souvent le cas — en sont les premières victimes.**

Avec le Web collaboratif, l'amitié change aussi de signification. « Dans l'amitié au sens traditionnel du terme, les amis

sont des gens avec lesquels on a du plaisir à être et à échanger. Sur Facebook, on établit des liens de « friendling » qui sont d'abord organisés sur des associations de profils, ce qui signifie que l'on décide de devenir « friend » avec des gens

2. Le capital social est l'ensemble des relations humaines qui permettent à un individu ou un groupe d'améliorer sa position. À ce sujet, nous vous conseillons de voir le film *The Social Network*, réalisé par David Fincher.

dont le profil nous intéresse. Il s'agit d'un acte déclaratif qui permet l'échange d'informations. Dire qu'on est amis, c'est établir un lien qui peut ensuite évoluer vers une amitié réelle ou rester distendu sans jamais d'autres concrétisations que ce statut. »

**Il faut savoir que l'idéologie première de Facebook est de pouvoir s'y créer un capital social<sup>2</sup> quand on n'en a pas dans sa famille, quand on est perdu dans son HLM de banlieue...** « Aussi, le capital social se constitue-t-il à travers des connexions, de telle façon que chacun puisse optimiser ses possibilités de joindre, de proches en proches, en deux ou trois ricochets, l'interlocuteur dont il a besoin. »

## Le rapport aux images

Nous sommes rapidement passés d'une culture des images « indicielles » à une culture des images numériques, constate Serge Tisseron. « Face à une image indicielle, on est certain qu'il y a, quelque part, quelque chose qui ressemble à l'image réelle prise par l'objectif de l'appareil photo ou de la caméra. Dans la photo numérique, l'image a pu être fabriquée avec un logiciel. Les jeunes fabriquent des images de plus en plus tôt. Ils les transforment et les numérisent. Quand on voit des images faites par des ados, on ne peut donc jamais savoir si elles sont réelles ou fabriquées. »

Ainsi, on peut désormais photographier une jeune fille, fabriquer, à partir de cette photo, une image d'elle posant nue et la mettre sur Internet. On commence également à créer des images représentant des relations ou pratiques sexuelles qui n'ont jamais eu lieu. « Ces images fabriquées font apparaître de nouvelles formes de chantage et de harcèlement. Mais à côté de cela, des jeunes fabriquent des images d'un grand intérêt esthétique qui, elles, doivent être valorisées par les adultes. »

## La relation à la connaissance

Aujourd'hui, analyse encore Serge Tisseron, les jeunes grandissent dans un monde où ils ont très vite accès aux nouvelles technologies. « Ils apprennent à les pratiquer en les pratiquant.

## Comment distinguer le joueur excessif du joueur pathologique?

Pour répondre à cette question, Serge Tisseron suggère de poser trois questions aux jeunes accros des jeux vidéo.

Premièrement, puisqu'il aime les jeux vidéo, a-t-il pensé à s'orienter vers une profession ayant trait au domaine d'Internet? « Si la réponse est affirmative, c'est bon signe. Cela prouve que l'ado pense à son avenir et le rôle des adultes est alors de l'orienter vers une profession qui lui convient, d'autant plus qu'Internet est un domaine où il y a du travail. Si au contraire, le jeune ne réfléchit pas à un métier, c'est inquiétant. »

Deuxièmement, l'ado joue-t-il seul ou avec d'autres personnes? « Jouer seul n'est pas bon signe. Pour ceux qui jouent avec d'autres personnes, jouer avec des personnes connues est un meilleur signe que jouer avec des personnes inconnues. »

Troisièmement, de quelle manière joue l'ado? « Lui demander ce qu'il fait, quelle est l'histoire de son personnage, bref le fait de le faire parler constitue un formidable support de socialisation et de construction de soi. Lorsque le jeune est engagé dans son jeu, il a souvent peu de recul, il joue seul; dès qu'il commence à raconter ce qu'il fait dans son jeu, il devient celui qui raconte, c'est-à-dire qu'il se construit une identité narrative. À ce moment-là, il se trouve dans une réelle construction de lui-même et c'est positif. »

Les enfants entrent dans les apprentissages par tâtonnements, par essais et erreurs. Ils évoluent dans une logique où l'erreur n'est jamais pénalisée et où la réussite est fortement valorisée. Au contraire, dans l'apprentissage scolaire, l'enfant découvre malheureusement un monde où l'erreur est pénalisée par le système des cotations et la réussite faiblement valorisée puisque les élèves qui réussissent sont considérés comme normaux et ceux qui échouent doivent faire mieux. Beaucoup d'enfants préfèrent donc se tourner vers le monde des jeux vidéo où ils retrouvent leur apprentissage intuitif. Il y a là un vrai défi: des personnes réfléchissent, en effet, à des manières d'appliquer les stratégies du jeu vidéo à des logiciels d'apprentissage pour que les jeunes apprennent des choses utiles. »

## Jeu excessif et jeu pathologique

Face aux difficultés et aux problèmes que pose ce passage de la culture du livre à la culture des écrans, Serge Tisseron propose quelques pistes pour aider parents et éducateurs à guider les jeunes.

Il est tout d'abord important de pouvoir faire la différence entre le jeu excessif et le jeu patholo-

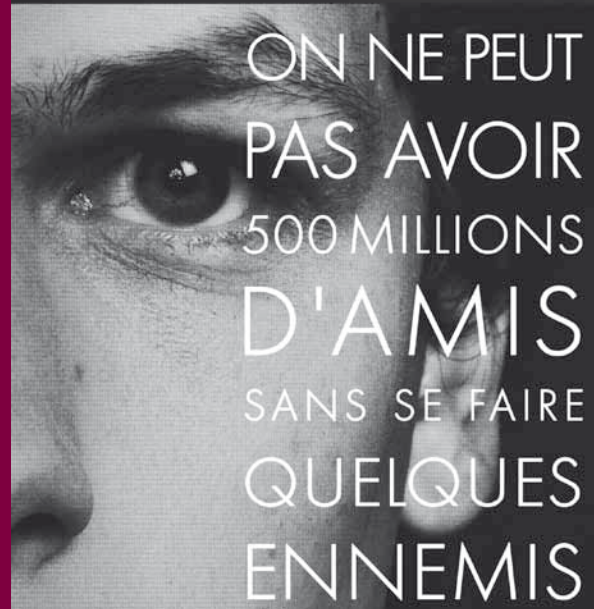
## The Social Network

La création de Facebook et les litiges légaux qui s'ensuivent, racontés par le scénariste Aaron Sorkin et regardés par David Fincher. Un film à l'intensité rentrée, à la virtuosité non-spectaculaire, qui, malgré son air de ne pas vous toucher, se révèle marquant.

Toujours prêt à enregistrer les convulsions de son époque (le délire angoissé de la fin de siècle, puis l'absurdité hébétée du début de millénaire), pour son dernier film David Fincher a choisi d'orienter sa caméra vers un symptôme majeur : le phénomène Facebook. Bien qu'étant le récit d'une réussite foudroyante, énorme et inattendue, *The Social Network* réussit le tour de force d'éviter le lyrisme dont le cinéma enrobe d'ordinaire les success story pour les transformer en mythes sociaux. En énumérant juste des faits, avec une rigueur assez glaciale (le film est entièrement « parlé » sur fond de décors ternes), et presque sans recours à la psychologie ou à la sociologie, il fait entrevoir la dimension monstrueuse de cette aventure : la transformation, en l'espace de quelques mois, d'un canular étudiant en un réseau mondial, et d'un « geek » de 19 ans en un milliardaire. Il présente aussi cette glorieuse histoire comme sous-tendue par un climat de frustration, d'agressivité latente et d'affrontement perpétuel. Le scénario d'Aaron Sorkin (créateur de la série *À la Maison Blanche*) s'efforce d'être « juste » avec tous les personnages, et présente les faits dans toute leur complexité. En revanche, il est assez évident que Fincher, lui, prend parti pour Zuckerberg, dont il fait un personnage de cinéma original et plutôt fascinant, autour duquel ne gravitent que des pantins bien coiffés, auxquels il n'accorde qu'un intérêt très relatif. Il résulte de tout cela un film « à froid », sous tension, parfois distant, souvent brillant dans sa façon de transformer la parole en images et en actions. Un film lisse et coupant comme un miroir.

Nicolas Marcadé

Rédacteur en chef des *Fiches du Cinéma*, <[www.fichesducinema.com](http://www.fichesducinema.com)>



UN FILM DE DAVID FINCHER

the social network

COLUMBIA PICTURES - PRESENTS AN ASSOCIATION WITH RELATIVITY MEDIA  
THE PRODUCTION SCOTT RUDIN / MICHAEL DE LUCA / TRIGGER STREET  
"THE SOCIAL NETWORK"  
JESSE EISENBERG ANDREW GARFIELD JUSTIN TIMBERLAKE ARMIE HAMMER MAX MINGHA  
MUSIC BY TRENT REZNOFF COSTUME DESIGNER ATTICUS ROSS EDITOR JACQUELINE WEST EXECUTIVE PRODUCERS ANGELO WALL A.C.E. K  
EXECUTIVE PRODUCERS DONALD GRAHAM BURET DIRECTOR OF PHOTOGRAPHY JEFF CRONENWETH A.C.E.  
PRODUCED BY KEVIN SPACEY CO-PRODUCED BY JONAS JOHANSSON PRODUCED BY BEN MEZRICHI SCREENPLAY BY AARON SORKIN  
BASED UPON THE BOOK BY SCOTT RUDIN DANAH BRUNETTI MICHAEL DE LUCA CEAN CHAFFIN  
DIRECTED BY DAVID FINCHER  
WWW.SONYPICTURES.FR  
SONY PICTURES CLASSICS  
SONY PICTURES CLASSICS  
SONY PICTURES CLASSICS

gique. « Le jeu excessif relève d'un problème éducatif. Il suffit de réduire le temps de jeu du joueur excessif pour éviter qu'il ne manque de temps pour faire son travail scolaire, pratiquer une activité sportive, aller au cinéma... Le jeu pathologique est, quant à lui, lié aux comorbidités : lorsqu'un jeune va mal, il ne peut pas aller bien quand il joue. Ainsi, un jeune qui souffre de dépression grave, de phobie sociale, de troubles psychotiques — des pathologies qui ont toujours existé chez un tout petit pourcentage d'adolescents — jouera de manière « malade », car il est malade. Le jeu pathologique relève donc de la psychologie et de la psychiatrie. En aucun cas, il ne doit être confondu avec le jeu excessif qui, lui, relève de l'éducation. Malheureusement, on voit un très grand nombre de jeunes abandonnés à eux-mêmes qui grandissent avec des parents qui n'ont pas encore compris qu'il faut limiter le temps de jeu. »

## Repères

Pour Serge Tisseron, il est aussi très important de donner des repères aux jeunes pour les aider à bien évoluer dans ce nouveau monde.

D'une part, **il est essentiel d'avoir une bonne connaissance des « modèles économiques » des nouveaux médias.** « Beaucoup de personnes croient encore que l'éducation aux images consiste à expliquer les images de la télévision ou du cinéma. Or, il s'agit là de l'ancien monde. À notre époque, l'éducation aux images consiste à apprendre le modèle économique de Facebook, de Youtube. Il est bien évident que les jeunes qui ignorent ces modèles économiques — ce qui est très souvent le cas — en sont les premières victimes ! Il faut, en outre, expliquer aux jeunes que s'ils décident de créer leur page sur Facebook, ils devront également

accepter, en signant d'un simple clic, les conditions générales d'utilisation. Cela signifie qu'ils abandonnent à Facebook et à Youtube, par exemples, tous leurs droits sur les productions qu'ils y mettent. Ces conditions générales doivent être photocopiées et distribuées dans les écoles, dans les clubs de loisirs... Il faut en discuter avec les ados de telle sorte qu'il n'y ait d'usagers qu'en connaissance de cause. »

Il est également indispensable d'expliquer aux jeunes leur droit à l'image. « Il faut leur dire qu'ils ont le droit d'accepter ou de refuser d'être pris en photo, et de savoir quel usage sera fait de leur image. »

### Le rôle des collectivités publiques

Les « pocket films » (réalisés avec le GSM), les « Machinima » (des courts métrages fabriqués à partir de séquences de jeux vidéo) et autres productions réalisées par les jeunes constituent une nouvelle culture et doivent être valorisées. « Je milite pour que les collectivités locales organisent des concours, des rencontres ou des journées autour de ces réalisations, avec des remises de prix réelles ou symboliques. L'organisation de ces rencontres et la gestion des budgets doivent être confiées aux jeunes, afin de les responsabiliser. » Une des raisons de valoriser ces créations réside dans la volonté de limiter le risque d'une fracture générationnelle liée aux

nouvelles technologies. « Ce risque sera considérablement réduit si des représentants officiels opèrent une reconnaissance des productions des jeunes. C'est peut-être la première fois que l'on constate aussi peu d'empathie de la part des adultes pour les activités des jeunes. Par le passé, les adultes avaient toujours considéré d'un œil bienveillant, parfois un peu condescendant, les activités des jeunes. Maintenant, avec l'ordinateur, on ne parle que d'addiction, de dépendance. Les Anglais parlent d'une « génération pourrie ». C'est très problématique car les jeunes qui grandissent en ayant l'impression de ne pas bénéficier de l'empathie des adultes sur ce qui les passionne, risquent de développer eux-mêmes peu d'empathie, non seulement envers les autres adultes, mais aussi envers leurs camarades. D'autre part, un certain nombre de jeunes se marginalisent malheureusement assez tôt de la communauté des adultes car ils ont l'impression que ceux-ci ne reconnaissent ni leur culture ni leurs valeurs, et méprisent tout ce qui les intéresse. »



# Comment réduire les risques liés aux usages d'Internet?

> Entretien avec **Paul de Theux**, directeur délégué du Centre de ressources en éducation aux médias de Média Animation<sup>1</sup>.

Sur Internet, le marché des « designer drugs » a inauguré une nouvelle forme du jeu du chat et de la souris. L'interdiction d'une molécule engendre presque automatiquement la synthétisation et la mise en vente d'une nouvelle substance à la composition analogue mais non encore réglementée. Autant dire que la prohibition s'est montrée jusqu'ici totalement inefficace, aussi bien pour ce qui est de l'offre de produits qu'en termes de dissuasion des consommateurs. Comment dès lors imaginer une stratégie de prévention efficace, en phase avec les principes guidant la promotion de la santé, à savoir l'autonomie et la responsabilisation du jeune face à ses consommations? Tel est le fil rouge de notre entretien avec Paul de Theux, membre de Média Animation, une asbl spécialisée dans l'éducation aux médias.

## **Pourriez-vous me présenter en quelques mots Média Animation ?**

L'asbl Média Animation est structurée en deux équipes. Tandis que l'une réalise des supports de communication pour le secteur non marchand, la seconde se concentre sur l'éducation aux médias qui comprend elle-même deux secteurs d'activités. Média Animation est à la fois une association d'éducation permanente pour adultes et un centre de ressources pour l'enseignement.

## **Quelle définition donneriez-vous à l'éducation aux médias ?**

Telle que nous la concevons, l'éducation aux médias est directement liée à l'éducation aux risques, surtout depuis l'apparition d'Internet qui a posé toute une série de questions à la société, aux familles, au monde de l'enseigne-

ment et au monde associatif. Relayées et amplifiées par les médias traditionnels, ces questions créent régulièrement des vagues d'inquiétude. Ce fût le cas pour la pornographie, les virus, le cyber harcèlement ou la cyberdépendance. L'inquiétude que suscitent ces thématiques est symptomatique du fait que quand survient la nouveauté, la société doit se l'approprier et en saisir le sens, ce qui est loin d'être toujours évident. Ainsi par exemple, dans le cadre de l'enseignement, l'apparition des blogs a posé de nombreux problèmes. Les jeunes ne se rendaient pas compte qu'écrire par exemple que leur prof était un imbécile avait une toute autre portée que de le dire en cours de récréation à deux ou trois amis. On passe dans un mode d'expression extrêmement différent, caractérisé par le libre accès et la pérennité du contenu, et donc par la possibilité pour les personnes visées de porter plainte

1. <http://www.media-animation.be>

pour diffamation. il appartient donc aux éducateurs de s'approprier ce nouvel outil et d'en connaître les règles de fonctionnement. En matière de droit à l'image, les mêmes questions se posent avec la multiplication des appareils photo et des caméras intégrées dans les Gsm. Chaque nouvelle technologie amène son lot de questions et de risques.

### **Généralement, ces questions sont liées à la notion de confidentialité.**

En effet et ce sont rarement des questions totalement nouvelles. À l'instar du droit à l'image, elles ont toutes des fondements légaux qui pré-existaient à l'apparition d'Internet. Il suffit simplement de les appliquer aux nouveaux supports qui surgissent.

### **Quels sont les principaux risques liés à l'usage d'Internet ?**

On peut évidemment faire un inventaire mais on peut aussi se poser la question de sa pertinence dans la mesure où ce sont des risques potentiels qui s'estompent au fur et à mesure que la société s'approprie l'outil et ses règles d'utilisation. Il y a un ou deux ans, la question du cyber harcèlement a suscité beaucoup d'inquiétude. Or, le harcèlement n'est pas un phénomène nouveau. Il a en partie été renforcé avec l'utilisation d'Internet mais il lui préexistait. Par ailleurs, la façon dont ces risques sont thématiques pose aussi question. Prenons la cyberdépendance, un sujet actuellement fortement médiatisé. Un récent rapport de l'Institut wallon de santé mentale a tempéré la dangerosité et les inquiétudes liées à ce concept. Les auteurs considèrent qu'assimiler Internet à une substance, c'est-à-dire imaginer qu'il puisse être l'objet d'une addiction de type pathologique, est le propre d'une dérive ou d'un mélange des genres. Selon eux, les promoteurs du concept de cyberdépendance ont des intentions qui méritent d'être interrogées. Il est clair que la médicalisation de ce secteur offrirait des débouchés assez importants.

### **La médicalisation des comportements liés aux dépendances est effectivement une tendance qui fait beaucoup d'émules.**

## **Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias**

En 2008, la Communauté française a créé le Conseil supérieur de l'éducation aux Médias (CSEM). Composés d'experts en communication issus des différents secteurs médiatiques, le Conseil a pour principales missions de promouvoir l'éducation aux médias et de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'éducation aux médias en Communauté française, notamment les secteurs des différents médias, l'enseignement obligatoire et l'éducation permanente.

Site internet : <http://www.csem.cfwb.be>

### **La « déclaration de Bruxelles »**

En décembre 2010, le CSEM a initié une conférence européenne qui a réuni 300 experts issus de 30 pays. Les deux journées de réflexion ont débouché sur une déclaration politique dans laquelle tous les participants se sont accordés pour dire qu'en égard à « l'abondance de services fournis par l'industrie et la pauvreté du discours informatif [...], l'éducation aux médias devait sortir du secteur marchand et ne pouvait se contenter de se développer qu'en tant que « mission d'intérêt général qui relève de politiques publiques ambitieuses et de mécanismes de financement public volontariste dans le respect de l'autonomie opérationnelle des bénéficiaires ».

Le CSEM lance une campagne d'adhésion publique à la « déclaration de Bruxelles » sur internet : [www.declarationdebruxelles.be/](http://www.declarationdebruxelles.be/).

### **« L'Éducation aux médias en 12 questions »**

Dans un monde où les jeunes passent d'un écran à un autre avec une facilité déconcertante (télévision, internet, console, portable), l'éducation aux médias doit, très tôt, s'inscrire dans la vie des enfants afin qu'ils disposent des armes critiques susceptibles de renforcer leur autonomie face au « tout écran ». Une récente brochure éditée par le CSEM permet de se faire une idée des enjeux éducationnels liés aux différents univers médiatiques.

« L'Éducation aux médias, c'est rendre chaque jeune capable de comprendre la situation dans laquelle il se trouve lorsqu'il est destinataire et/ou producteur de messages médiatiques.

L'Éducation aux médias interpelle l'élève sur ce qu'il fait de lui, quand il utilise les médias et sur ce que les médias peuvent faire de lui, quand il est le consommateur.

L'Éducation aux médias, c'est rendre l'élève apte à être un lecteur, un auditeur, un spectateur, un internaute, un « gamer », un auteur actif, citoyen, critique et responsable, capable de s'approprier un maximum d'informations à partir de n'importe quel type de document médiatique comme la presse écrite, le cinéma, Internet (les sites web, les réseaux sociaux, les blogs...), la télévision, la publicité, les jeux vidéos, la bande dessinée, la photographie... » (Groupe de travail du CSEM, février 2010.)

[www.csem.cfwb.be/hors\\_menu/educationmedias12questions/](http://www.csem.cfwb.be/hors_menu/educationmedias12questions/)



## Cyberdépendance et autres croquemitaines

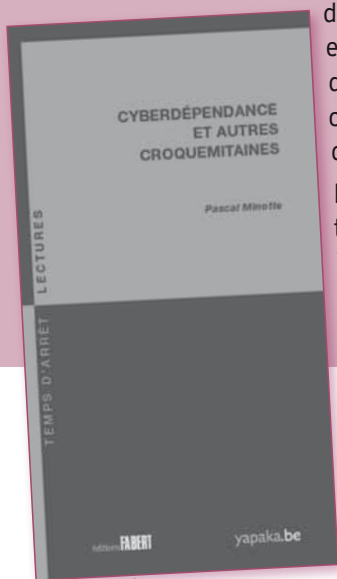
Pascal Minotte, éditions Fabert, coll. Temps d'arrêt: lectures, n° 47, 2010.

Internet et les jeux vidéo appartiennent maintenant à notre quotidien, ce qui ne les empêche pas d'être régulièrement au centre de polémiques. On leur prête volontiers une influence négative sur les nouvelles générations. C'est ainsi que depuis quelques années, le concept de « cyberdépendance » est utilisé pour évoquer l'usage abusif qui peut être fait de ces technologies. On pourrait être accro à celles-ci comme à une substance psychotrope. De la même façon, elles sont accusées d'engendrer de la violence et des passages à l'acte. Au même titre que le rock 'n' roll, il y a quelques années, elles sont suspectées d'entretenir chez les jeunes un imaginaire malsain. Des faits divers, parfois dramatiques, viendraient ponctuellement créditer ces hypothèses. Néanmoins, les résultats des recherches menées sur ces questions invitent à nuancer sérieusement ces affirmations.

Pascal Minotte, psychothérapeute et chercheur à l'Institut wallon pour la santé mentale en Belgique, expose les usages problématiques des TIC. Il rappelle que l'addiction au virtuel n'est pas répertoriée comme une pathologie dans la classification des troubles mentaux mais que certaines pratiques d'Internet sont problématiques et génèrent des maux qu'il est important de prévenir. Par ailleurs, suite à une demande de la Région wallonne, Pascal Minotte et Jean-Yves Donnay ont réalisé une recherche sur les usages problématiques

d'Internet et des jeux vidéo. Celle-ci, réalisée en collaboration avec l'asbl Nadja et le Groupe de recherche interdisciplinaire en communication & internet (FUNDP), fait l'état des lieux des connaissances sur la question.

L'ouvrage et le rapport de recherche sont téléchargeables sur le site du programme Yapaka.be (<http://www.yapaka.be/>)



Dès lors que l'on rentre dans le domaine des catégories médicales, on peut commencer à émettre des soins, à créer des médicaments, à créer des centres de cure, à rentrer dans une logique de remboursements, etc. À mon sens, il faut se garder de médicaliser un comportement qui ne doit pas forcément l'être. Ainsi, au lieu de s'étendre sur la cyberdépendance, pourquoi ne pas plutôt parler de surconsommation. Quand on découvre un nouvel outil ou une nouvelle fonctionnalité, on peut s'y investir pendant six mois, un an ou deux ans avant de généralement s'en lasser et passer à autre chose. Il faut aussi voir que dans tous les domaines de consommation courante, on navigue entre les excès et le rejet de la consommation. En outre, dans son existence, le passage par une consommation est toujours géré du moins au plus en fonction de son parcours, de ses centres d'intérêts, de ses difficultés. Il arrive aussi qu'un excès de consommation soit en réalité une manière de soigner des problèmes plus profonds. Jouer dix-huit heures par jour sur Internet peut par exemple être le moyen pour une personne de combler un vide existentiel, de passer un cap difficile dans sa vie. Tout est histoire de contexte.

**Dans le cas qui nous occupe, la vente de drogues sur Internet, c'est aussi le libre accès à une masse d'information, notamment à des sites de reventes de psychotropes, qui est en jeu. Comment l'éducation aux médias peut-elle agir sur ce phénomène ?**

Le libre accès à l'information compte parmi les caractéristiques d'Internet qui posent effectivement question, que ce soit à propos de la vente des psychotropes ou des façons de fabriquer un cocktail Molotov. Cela dit, bien souvent, Internet voit coexister le poison et le contrepoison. Diaboliser Internet ne sert pas à résoudre grand-chose. Par rapport à l'accès à des produits nouveaux, je pense que le rôle de l'éducation aux médias consiste à attirer l'attention sur la particularité de ce nouveau type d'interactions. À l'instar de ce qui se passe avec la vente de médicaments ou de voitures, il faut cultiver une certaine méfiance qui fait partie de l'appropriation même de l'outil Internet. C'est sur ce point

que l'éducation aux médias a effectivement sa place. Elle doit avoir pour objectif d'éveiller l'esprit critique.

### **Qu'importe finalement ce que l'on achète sur Internet, ce sont toujours les mêmes conseils de prudence qui s'appliquent.**

Exactement, les consignes telles que vérifier la qualité de l'opérateur auquel on s'adresse, vérifier et recouper les informations collectées, s'adresser à une entreprise qui a pignon sur rue de manière à prendre moins de risque en cas de recours, valent, à mon sens, pour tous les produits. Si on s'adresse à un distributeur inconnu, surtout dans un pays où la législation sur Internet n'est pas très rigoureuse, on court le risque d'avoir un produit de faible qualité ou qui n'arrive jamais. Évidemment, la question des psychotropes est probablement plus complexe parce qu'on tombe dans un domaine où les achats ne sont pas toujours légaux. On est donc contraint de recourir à des voies détournées avec tous les risques que cela représente.

### **Le public cible de vos formations est essentiellement adulte. Que leur préconisez-vous pour qu'à leur tour ils éduquent les jeunes aux médias ?**

En tant que Centre de ressources pour l'enseignement, nous formons les enseignants de façon à ce qu'ils puissent outiller les jeunes. Tout comme les adultes, les jeunes ont besoin de s'approprier Internet et de prendre conscience de certains pièges. Ils sont toutefois beaucoup moins naïfs qu'on pourrait le croire. Même si leur manque d'expérience peut parfois les piéger et qu'il y a effectivement certaines informations qui sont importantes à faire passer en vue d'éveiller leur esprit critique, je pense qu'ils ne sont pas tellement plus crédules que les adultes.

### **En matière de prévention des risques liés à l'usage d'Internet, les pouvoirs publics se contentent souvent de promouvoir des mesures de contrôle et de sanction qui semblent à chaque fois arriver une guerre en retard.**

### **Qu'en pensez-vous ?**

C'est vrai qu'Internet se prête peu à ce genre d'actions car il reste un système extrêmement ouvert. Et c'est probablement l'une de ses forces. Au final, toutes les tentatives de contrôler Internet sont relativement peu efficaces. Dans le cas des logiciels parentaux par exemple, nous conseillons de ne pas faire totalement confiance à ce genre d'outils dans la mesure où ils ne sont pas sans faille. Un enfant peut très bien surfer sur Internet à partir d'un ordinateur qui n'en dispose pas. Il faut donc malgré tout éduquer l'enfant en lui expliquant quel genre de site il peut trouver sur Internet. En le prévenant, on déculpabilise l'enfant. C'est une précaution qui permet de répondre aux objectifs d'éducation aux médias. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien réguler. Il n'y a pas de raison de laisser se faire tout et n'importe quoi sur Internet, de laisser les portes complètement ouvertes à toutes les arnaques. Mais tabler essentiellement ou uniquement sur des pratiques de contrôle et de répression n'est pas réaliste. Il est également nécessaire de développer une logique d'éducation aux risques.

### **Faut-il être spécialiste d'Internet pour faire de la prévention autour des risques liés à son usage ?**

Peut-être pas spécialiste mais il faut tout de même s'y intéresser. Le parent qui n'a quasiment jamais utilisé Internet occupe une position délicate pour assurer sa tâche éducative. Ses remarques seront souvent peu crédibles aux yeux du jeune qui, contrairement à lui, connaît bien l'outil. Reste qu'au final, tout dépend de la relation que l'on entretient avec ses enfants. Face à un discours continuellement répressif, le jeune va se méfier et garder sous silence les usages qu'il fait d'Internet. La relation éducative sera forcément limitée. En revanche si le parent se montre prêt à échanger avec le jeune et à lui faire confiance, la relation éducative sera nécessairement plus riche et plus intéressante. Saisir et tenter de comprendre les enjeux que les consommations ont pour les jeunes participe d'une attitude éducative constructive. Cela dit, je constate que la plupart des organismes spécialisés sur la relation parents-enfants ont beau-



coup de peine à réunir les parents pour échanger sur ces questions. La consommation médiatique donne l'impression d'être très bien informée et donc de ne plus avoir besoin de faire l'effort d'écouter une conférence ou de participer à un débat. Il importe pourtant de sortir du discours alarmiste des médias qui se focalisent sur les événements spectaculaires, peu représentatifs de la réalité en général. Je ne sais pas si on peut y faire grand-chose, mais il faudrait sensibiliser les adultes sur l'importance de réinvestir les lieux où l'on peut réfléchir sur la relation éducative

### **Et qu'en est-il, selon vous, du rôle de l'école ? Quelle est la place doit-elle réserver à l'éducation aux médias ?**

L'école est un lieu privilégié pour développer l'éducation aux médias. D'ailleurs, si elle ne le fait pas qui le fera ? Toutefois, peu formés en la matière, les enseignants sont souvent démunis. Depuis longtemps, il existe un débat sur la nécessité ou non d'organiser un cours spécifique d'éducation aux médias. Pour ses promoteurs, nous sommes à ce point immergés dans un environnement médiatique que la création de ce cours est devenue essentielle. Ce à quoi les détracteurs répondent que l'éduca-

tion à la sexualité est tout aussi essentielle aussi mais on n'a pas pour autant créé un cours spécifique. La même question se pose pour l'éducation à l'environnement. Ce sont finalement des choix politiques.

### **Travaillez-vous directement avec les écoles ?**

On intervient dans certaines écoles mais nos moyens sont extrêmement limités. Dans le réseau libre où nous intervenons, c'est-à-dire plus ou moins 400 écoles secondaires et 1200 écoles primaires, nous disposons de trois personnes pour former les enseignants, faire du travail de publication, intervenir dans les écoles, etc. Par conséquent nous avons fait le choix de mettre l'accent sur la formation des enseignants. En effet, un enseignant formé va pouvoir déployer l'éducation aux médias pendant 10, 20 ou 30 ans. C'est finalement beaucoup plus efficace qu'une action ponctuelle au sein d'une classe. On essaye toutefois de répondre à des demandes spécifiques ou des projets d'école à condition qu'il s'agisse d'épauler une équipe enseignante dans son ensemble.

### **Intervenez-vous aussi dans le cadre du décret Culture-École ou d'Anim'action, les dispositifs mis en place par la CF et la Cocof ?**

Oui, car ces dispositifs consistent à faire appel à un opérateur extérieur pour mener un projet et sont appuyés par des moyens financiers qui permettent de recourir à des forces supplémentaires. Par ailleurs, il faut savoir que dans le cadre du nouveau décret sur l'éducation aux médias, il existe aussi un dispositif permettant de soutenir entre dix et vingt projets d'éducation aux médias chaque année.

